



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*02

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

| Cadre réservé à l'administration | | |
|----------------------------------|--------------------|---------------------|
| Date de réception | Dossier complet le | N° d'enregistrement |
| | | |

1. Intitulé du projet

Installation de remontées mécaniques station du Haut Asco 2B
télésiège du MONTE CINTO, Télésièki du MISSOGHIU, Télésièki du MUVRAGHIA

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

| N° de rubrique et sous rubrique | Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique |
|---------------------------------|---|
| n°41 Remontée mécanique | Reconstruction de remontées mécaniques transportant moins de 1500 personnes/heure |

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Le projet consiste à mettre en place deux remontées mécaniques neuves ne nécessitant pas de terrassement en remplacement d'un télésièki. et un télésièki en lieu et place d'un ancien télésièki à ce jour démantelé. Evacuation de l'ancien télésièki. Utilisation des pistes existantes

4.2 Objectifs du projet

Les objectifs de ce remplacement sont :

- Remettre en service la partie haute de la station
- Redynamiser la vallée d'Asco

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Remplacer l'ancien téléski par deux appareils (un télésiège et un téléski à la suite), avec point d'arrivée identique à l'existant. Mise en place d'un téléski en lieu et place d'un ancien téléski démantelé. Ce projet s'inscrit dans l'ancien domaine skiable. Utilisation des pistes de ski existantes

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Remontées mécaniques à moteur électrique de faible puissance. pas de nuisance sonore

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Demande d'autorisation d'exécuter des travaux de remontée mécanique

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

DAET

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

| Grandeurs caractéristiques | Valeur |
|---|--------------------|
| Télésiège du Monte Cinto: 1200ml 13 pylônes | 3 200 000.00 euros |
| Téléski Missoghiu: 550ml 6 pylônes | 470 000.00 euros |
| Téléski Muvraghia: 359ml 5 pylônes | 390 000.00 euros |

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Asco 2B

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" ___

Lat. ___° ___' ___" ___

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ :

Long. 42° 24' 10" 82 Lat. 8 ° 55' 23 " 61

Point d'arrivée :

Long. 42° 23' 36" 07 Lat. 8 ° 54' 31" 42

Communes traversées :

Asco

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui

Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Revitalisation de la vallée d'Asco
remise en fonctionnement de la station de ski d'Asco

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Sans usage

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

| Le projet se situe-t-il : | Oui | Non | Lequel/Laquelle ? |
|--|-------------------------------------|-------------------------------------|--------------------------------|
| dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Znieff de type II |
| en zone de montagne ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Montagne CORSE |
| sur le territoire d'une commune littorale ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Parc naturel régional de CORSE |
| sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

| | | | |
|---|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| dans un site ou sur des sols pollués ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| dans une zone de répartition des eaux ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| dans un site inscrit ou classé ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le projet se situe en site inscrit au titre de la loi du 2 mai 1930 |
| Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité : | Oui | Non | Lequel et à quelle distance ? |
| d'un site Natura 2000 ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | projet situé à 500m |
| d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

| Domaines de l'environnement : | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i> |
|-------------------------------|---|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| Ressources | engendre-t-il des prélèvements d'eau ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | est-il excédentaire en matériaux ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Milieu naturel | est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le projet peut entraîner une perturbation à cause de l'élagage |
| | est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

| | | | | |
|--------------------------------|--|--------------------------|-------------------------------------|---|
| | Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Risques et nuisances | Est-il concerné par des risques technologiques ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il concerné par des risques naturels ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet est situé en dehors de zone d'avalanche Pas de glissement de terrain |
| | Engendre-t-il des risques sanitaires ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il concerné par des risques sanitaires ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Commodités de voisinage | Est-il source de bruit ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il concerné par des nuisances sonores ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il des odeurs ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il concerné par des nuisances olfactives ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il des vibrations ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il concerné par des vibrations ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

| | | | | |
|---|--|--------------------------|-------------------------------------|--|
| | Engendre-t-il des émissions lumineuses ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il concerné par des émissions lumineuses ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Pollutions | Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Patrimoine / Cadre de vie / Population | Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet est inclus dans le périmètre de l'étude environnementale validé par la DREAL et faisant l'objet de relevé complémentaire floristique à réaliser en 2016.

MAIRIE D'ASCO
Village
20276 ASCO



PROJET DE DEVELOPPEMENT DE LA STATION DU HAUT ASCO
PHASE 2



**Un développement harmonieux de revitalisation de la vallée d'Asco en
préservant son environnement**

**PROJET DE DEVELOPPEMENT DE LA STATION DU HAUT ASCO
PHASE 2
Un développement harmonieux de revitalisation de la vallée d'Asco en
préservant son environnement**

SOMMAIRE

| | |
|--|----|
| I. Un développement harmonieux de revitalisation de la vallée d'Asco par le développement des sports de pleine nature | |
| 1.1. Les sports de pleine nature, état des lieux et constat | 4 |
| 1.2. Les sports de pleine nature : soutien et condition du développement durable | 5 |
| II. Les sports de pleine nature et économie locale | 6 |
| 2.1 L'impact économique | 6 |
| 2.1.1. Les accès économiques aux sports de pleine nature | 6 |
| 2.1.2. L'impact socioprofessionnel | 6 |
| 2.2. L'aménagement du territoire et sports de pleine nature | 7 |
| 2.2.1. Les enjeux du tourisme et territoire | 7 |
| 2.2.2. Le Projet de création d'une Réserve naturelle sur Asco | 7 |
| III. Des propositions d'actions pour mieux satisfaire les demandes Emergentes | 8 |
| IV. Etat initial du site et son environnement | 11 |
| V. Synthèse de la Phase 1 | 14 |
| 5.1 Travaux | 14 |
| 5.2 Fonctionnement du projet | 18 |
| VI Phase 2 | 26 |
| 6.1. La création d'une destination nature | 27 |
| 6.2. La mise en œuvre de la deuxième phase de la station du Haut Asco | 28 |
| 6.3 Fonctionnement du projet | 38 |
| 6.4. Un projet de stade de neige compatible avec un développement harmonieux des concepts du développement durable | 40 |
| VII. Le planning prévisionnel des actions à mener | 42 |
| VIII. Le plan de financement pour la réalisation du programmé proposé | 43 |
| IX. CONCLUSION | 44 |
| X. ANNEXES | 45 |

I. Un développement harmonieux de revitalisation de la vallée d'Asco par le développement des sports de pleine nature

Le développement harmonieux des territoires s'appuie sur la prise en compte des dimensions sociales, économiques et environnementales et l'association de la population aux décisions orientant son avenir.

Depuis la Conférence de Rio en 1992, le développement durable constitue un modèle de développement qui respecte ces principes d'équilibre, répond aux besoins fondamentaux des populations et crée des solidarités entre les territoires.

Le sommet de Johannesburg en 2002 a mis l'accent sur de nouvelles propositions afin que les engagements pris à Rio soient respectés et traduits dans toutes les politiques publiques.

Le développement des activités physiques et sportives de pleine nature placent ces dernières au cœur des préoccupations du développement durable. Pratiquées par plus de 30 millions de Français, ces activités représentent à la fois une composante essentielle des politiques publiques d'aménagement et de développement des territoires et une occasion de rapprocher des logiques citadines et rurales.

1.1. Les sports de pleine nature, état des lieux et constat

La notion globale des sports de nature (par rapport à l'ancienne notion d'activités de plein air) est établie par la loi du 16 juillet 1984 modifiée.

L'article 50-1 du titre III dispose : *Les sports de nature s'exercent dans les espaces ou sur des sites et itinéraires qui peuvent comprendre des voies, des terrains et des souterrains du domaine public ou privé des collectivités publiques ou appartenant à des propriétaires privés, ainsi que des cours d'eau domaniaux ou non domaniaux.*

Cette définition partielle très large permet de placer sous le régime des sports de nature, toutes les activités physiques et sportives répertoriées et codifiées s'exerçant au sein d'équipements spécialisés ou totalement en dehors des équipements sportifs traditionnels.

Selon le Ministère des Sports, le nombre partiel de licences répertoriées en la matière, 1 053 000 licences sur les 13 800 000 licenciés sont comptabilisées sur 9 disciplines (montagnes et escalade, ski, randonnée pédestre, cyclotourisme, course d'orientation, canoë-kayak, aviron, voile, études et sports sous-marins).

D'autres statistiques démontrent l'essor de la pratique sportive en général depuis une quinzaine d'années, et en particulier la pratique sportive de pleine nature, où un Français sur trois entre 15 et 75 ans (soit environ 15 millions de pratiquants) déclare s'y adonner (*enquête 2000 sur les pratiques sportives en France menée par le Ministère des Sports et l'Institut National du Sport et de l'Education Physique*).

Les sports de nature les plus pratiqués : le vélo (y compris le VTT), la randonnée, le ski et la pêche sont dans le peloton de tête des activités physiques et sportives les plus répandues en France. Les sports de nature terrestres devancent toujours les sports nautiques. (*Source : enquête pratique physique et sportive 2010, CNDS / Direction des Sports, INSEP, MEOS*).

D'après l'étude, **il a pu être observé que les pratiquants des sports de nature disposent de revenus supérieurs aux revenus moyens des sportifs**. A cela, deux raisons sont invoquées : d'une part, les pratiques sportives de nature nécessitent un équipement individuel parfois coûteux, ou l'engagement de frais de déplacement pour se rendre sur les installations où se pratiquent ces disciplines.

Néanmoins, certaines formes de pratiques rééquilibrent les possibilités d'accès à ces sports, notamment pour les sportifs les plus modestes, parmi lesquels figurent souvent les plus jeunes. En la matière, les pouvoirs publics, les collectivités territoriales développent les voies et les moyens favorisant la pratique des activités physiques et sportives de pleine nature pour le plus grand nombre.

En tout état de cause et compte tenu de ce qui précède, il semble acquis que ces pratiques sportives de pleine nature constituent des gisements importants d'activités, **générant des biens et des services, de l'emploi**, tout en confortant l'aménagement du territoire conformément aux dispositions de la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire (LOADT du 25 juin 1999).

A titre d'exemple, l'analyse de la pratique du ski, ou des sports d'hiver en général, rend compte du phénomène économique et social engendré au fil du temps dans ce secteur. Pour les sports de montagne, et précisément pour les sports de glisse, le poids économique de ce champ d'activités se résume en ces quelques chiffres : **plus de 4 millions de pratiquants, 750 millions d'euros de chiffres d'affaires des remontées mécaniques**, 450 000 paires de skis vendues lors de la saison 2001-2002 (*source 2002, Fédération Française des Industries du Sport et des Loisirs*). Au sein de la production « sport » fabriquée en France, les produits 'hiver' représentent plus de la moitié des produits sports, soit 53,4%. Par ailleurs, cette activité a généré le développement sectorisé de l'industrie au niveau du tourisme, de l'hôtellerie, de la restauration, et de services divers, et a contribué au maintien des populations au pays.

1.2. Les sports de pleine nature : soutien et condition du développement durable

L'écologie s'est peu à peu affirmée comme une préoccupation internationale, puis nationale. On oublie parfois aujourd'hui le caractère récent de tous ces traités et engagements des pays à respecter l'atmosphère, la biodiversité, à protéger les espèces menacées, à éviter le saccage des forêts. Parmi les nouveaux droits de l'humanité il faut ajouter le droit à l'environnement.

A titre d'exemple, l'intérêt pour les énergies renouvelables et non polluantes, les campagnes de reforestation, les mesures prises pour protéger l'eau et faciliter la reproduction de la faune ou de la flore. Nous devenons beaucoup plus précautionneux et nous ménageons davantage un espace qui devient ainsi plus beau et plus attractif pour les usagers. On voit immédiatement l'enjeu que représentent des pratiques sportives concernant, en France 30 millions de personnes, dont 13 millions hors encadrement. Si elles intègrent la dimension de l'environnement, elles seront des alliées puissantes pour le développement durable.

Si elles la laissent de côté, elles pourront devenir nuisibles. Il y a donc nécessairement dans la démarche sportive, l'éducation et le respect. Les Fédérations en sont particulièrement conscientes.

Soulignons maintenant l'importance de phénomènes socio-culturels. Le premier d'entre eux est une utilisation différente du temps parce que l'on a davantage de loisirs. L'allongement de la durée de la vie et une autre organisation du travail hebdomadaire ou annuel, le nombre des pré-retraites, pèsent sur les comportements. De plus, les sports apportent des réponses modernes car ils sont à la fois des sports de liberté, de convivialité, de proximité. Ils répondent aux besoins de respiration des populations urbaines, permettent les pratiques familiales et dans l'ensemble ils sont jugés moins onéreux que d'autres distractions. C'est également le moyen d'explorer de beaux territoires et de faire des parcours de santé. **Ils permettent aussi aux collectivités de mener des politiques imaginatives et de valoriser un patrimoine naturel dans lequel le tourisme pourra fleurir.**

Leur évolution qui ira en s'accroissant aura un impact économique sur de nombreuses régions, **créera des emplois, des formations et de nouveaux modes culturels.**

II. Les sports de pleine nature et économie locale

2.1 L'impact économique

2.1.1. Les accès économiques aux sports de pleine nature

Les sports de nature se développent et constituent aujourd'hui une activité sociale et économique à part entière où les potentialités en termes de marché sont une réalité. De nombreuses entreprises se sont investies sur ce secteur et développent des *stratégies pour vendre de plus en plus de biens et services dans ce domaine où la compétition commerciale est très disputée.*

Pour illustrer ce propos, le Ministère des Sports évaluait la dépense sportive globale, hors valorisation du bénévolat, à 24,6 milliards d'euros en 2000 en France (*source, compte économique du sport*), soit 1,7% du PIB. En parallèle, **la dépense des ménages est en progression constante depuis 1995 pour s'établir à 12,5 milliards d'euros en 2000**, chiffre dont une part importante est consacrée aux sports de pleine nature et notamment aux sports d'hiver.

2.1.2. L'impact socioprofessionnel

Les sports de nature génèrent des formes multiples de pratique, dont les degrés de technicité sont variables. Cette multitude d'activités ouvrira probablement le champ à de nouvelles compétences, ce qui conduira à **l'apparition de nouveaux métiers** ou au développement de ceux qui existent déjà. Ce secteur sera probablement porteur d'emplois et conduira à la mise en place de procédures et régimes de formation adaptés complétant le corps des métiers sportifs et socio-sportifs actuels.

Les professionnels requis auront pour mission d'initier et encadrer ces sports de nature ce qui garantira la sécurité de tous les sportifs et autres usagers. Mais ils seront aussi encore mieux formés pour veiller à la sauvegarde et la protection des milieux naturels conformément aux plans départementaux des espaces, sites et itinéraires.

Outre ces métiers directement liés à l'animation, l'encadrement ou à l'enseignement des sports de nature, il faudra observer l'impact sur l'évolution de branches socioprofessionnelles dont les activités sont rattachées au développement de ces pratiques sportives. Il y a évidemment toutes les activités touristiques dont le schéma des services collectifs des espaces naturels et ruraux fait état, mais aussi tous les métiers de l'industrie, de l'équipement, de la maintenance et du commerce.

De plus, en rapport avec les orientations du développement durable, de nouvelles missions seront identifiées **dans le domaine de la sauvegarde de l'environnement** et donneront des emplois au plan local, notamment au sein des collectivités territoriales (animateurs socio-éducatif sportifs, agents d'accueil et de surveillance, techniciens ...). **En effet, la maîtrise de leur développement passe par un projet territorial cohérent, fondé sur le développement durable, alliant conservation du patrimoine, bénéfice économique et concertation avec les usagers et les acteurs locaux.**

Ce processus global favorisera l'attractivité des territoires et il permettra de s'inscrire dans les objectifs généraux contribuant au développement durable des grands espaces naturels.

Au plan sociologique, plusieurs professionnels et branches socioprofessionnelles seront concernés par le développement des sports de pleine nature. Parmi les opérateurs directs, figurent les institutions et acteurs individuels dont l'une ou les missions, sont de développer et d'encadrer les activités de pleine nature ou de gérer les espaces, sites et itinéraires naturels.

Le projet future d'une Réserve naturelle sur Asco devra mobiliser une équipe composée de 4 équivalents temps plein à répartir entre un directeur, un conservateur, un ou deux postes de gardes-techniciens, pour assurer la gestion, la sécurité de la zone délimitée afin de préserver les ressources animales et végétales du site.

Les opérateurs indirects soutiennent les précédents dans le sens où ils apportent les biens et services qui rendent possible l'exercice des sports de pleine nature en les accompagnants (fabricants, commerçants, artisans, services publics, ...).

Les opérateurs directs seront chargés de la mise en œuvre des pratiques sportives sur le terrain. Le mouvement sportif, les éducateurs sportifs, les gestionnaires d'espaces naturels, et tous les intervenants ayant vocation à développer des activités de pleine nature en sont probablement les acteurs principaux.

2.2. L'aménagement du territoire et sports de pleine nature

2.2.1. Les enjeux du tourisme et territoire

Le site d'Asco représente un patrimoine exceptionnel en termes de beauté, d'authenticité et de possibilités pour la pratique des activités physiques ou sportives de pleine nature.

La route d'accès au haut Asco offre au visiteur peu habitué aux routes corses une expérience qui participe à part entière à la découverte du site : traversée des gorges, puis après Asco, route en fond de vallée avec des superbes paysages de montagne, et la récompense au bout de la route avec l'arrivée au pied du Monte Cinto...

Il importe donc de quantifier et de qualifier l'offre d'activités sportives de pleine nature et son impact économique et social sur les territoires, notamment en mesurant les retombées économiques directes et indirectes, telles que les consommations de prestations sportives auprès des structures du secteur marchand et du secteur non marchand, les consommations de services touristiques (restauration, hébergement, transports...) de la part des pratiquants et de leurs accompagnateurs, l'incidence sur l'activité économique traditionnelle (commerces alimentaires et non-alimentaires...), ainsi que les conséquences en terme d'emplois, de professionnalisation, de pluriactivités, etc.

2.2.2. Le projet de création d'une Réserve naturelle sur Asco

Le projet de la Réserve naturelle devrait s'étendre sur 7 000 ha avec 2 000 ha réservés au développement d'activités sportives : sports de pleine nature, stade de neige, ski de randonnées, escalade, raquettes...

Le périmètre, au cœur des réflexions de la Commune, doit s'adapter à la vocation pressentie du projet global de la Commune à terme à savoir :

-un périmètre étendu s'accommodant de l'ambition d'une station de ski avec la mise en place de téléskis et d'un télésiège pour renouer avec l'ancienne station de ski d'Asco, très fréquentée à l'époque : station de ski développée.

Ce nouveau projet de création d'une Réserve naturelle en milieu montagnard se présente comme étant un atout important pour la Corse et la vallée d'Asco. Il devrait permettre une meilleure prise en compte du patrimoine naturel exceptionnel de cette vallée ainsi qu'une gestion efficace s'adaptant à la réalité de ce type de territoire. La Réserve naturelle devrait permettre d'amener de nouveaux moyens financiers et humains pour le site.

III. Des propositions d'actions pour mieux satisfaire les demandes émergentes

Un état des lieux et constat

Les sports de nature s'exercent en espaces naturels. Ils constituent pour une population majoritairement citadine un moyen de faire connaître, apprécier et respecter la nature et sont **donc un vecteur efficace d'éducation à l'environnement**. Ils héritent en outre des qualités inhérentes à l'ensemble des activités sportives et véhiculent notamment des valeurs éducatives (Règles, entraide, esprit d'équipe...) et sociales (cohésion, insertion, santé, recherche de l'excellence personnelle...) qui participent **à la cohésion et à l'amélioration du cadre de vie**.

Afin d'avoir une vision complète des actions et projets possibles à mettre en œuvre sur le territoire, la Commune d'Asco a passé un marché concernant une étude de faisabilité technico-économique environnementale des activités touristiques sur le projet de Réserve naturelle d'Asco (*comptes rendus des études annexés au rapport*), dont une synthèse de l'état des lieux est présentée ci-dessous :

Un site d'exception à préserver

Asco bénéficie d'une richesse écologique exceptionnelle. On compte 6 habitats et 17 espèces recensés appartenant à la liste SCAP (Stratégie de Création d'Aires Protégées).

On décompte également :

- Une profusion d'habitats d'intérêt communautaire (3 habitats IC recensés sur le Plateau du Stagnu) ;
- 228 espèces de végétaux recensées (10% des espèces de la Corse) dont 23 espèces endémiques, 4 espèces protégées au niveau national et 7 au niveau régional ;
- La présence du Mouflon (on décompte 60 -100 individus sur la vallée) ;
- La présence de 5 des 7 espèces d'amphibiens de Corse dont 3 PN et 6 des 11 espèces de reptiles de Corse dont 3 PN ;
- La présence d'oiseaux emblématiques :
 - le Gypaète barbu, 3 couples présents à proximité, 5 nids dans la vallée ;
 - la Sitelle corse, 76 – 100 couples avec une importante nidification dans la pinède.

Aujourd'hui, cette richesse est traduite règlementairement par la superposition de plusieurs périmètres à statuts différents :

- Zones d'inventaires : 6 ZNIEFF, 2 ZICO ;
 - Site d'Importance Communautaire «Massif Montagneux du Cinto» ;
 - Zone de Protection Spéciale «Haute Vallée d'Asco, Forêt de Tartagine et Aiguilles de Popolasca» ;
 - Réserve de Chasse et de Faune Sauvage ;
 - Réserve temporaire de pêche
- ... et demain par la mise en œuvre d'une Réserve Naturelle de Montagne.

La qualité des paysages est également reconnue à travers l'inscription de la vallée au titre de la Loi de 1930.

Tous ces dispositifs ont pour but de protéger, sans pour autant vouloir figer avec un maître mot « développement raisonné ».

Afin d'avoir une vision complète des actions et projets possibles à mettre en œuvre sur le territoire, la Commune d'Asco a engagé une réflexion sur la restructuration et le développement futurs de l'ensemble de la station du haut Asco.

Cette réflexion a été motivée par :

- ▶ Un besoin de relancer la station de ski hiver/ été pour l'économie de la vallée et endiguer la désertification de la population.
- ▶ La nécessité de développer la fréquentation touristique de Haute Corse.
- ▶ Une volonté d'améliorer l'accessibilité de la montagne à tout public.
- ▶ Un besoin de garantir un produit de qualité, sécurisé et de confort pour conserver l'image et l'esprit familial du domaine skiable.

Ce projet fait suite aux réflexions des différents acteurs du site (mairie, assistant maître d'ouvrage) et aux diagnostics des enjeux et possibilités d'aménagement.

| COORDONNEES DU PORTEUR DU PROJET | |
|---|-------------------------------------|
| Nom | Mairie d'ASCO |
| Commune et Département | ASCO 2B |
| Adresse | Mairie 20276 ASCO |
| Téléphone / Fax | 04.95.47.82.07 fax : 04.95.47.85.26 |
| Email | Mairie.asco@orange.fr |
| Nom du projet | Station du Haut Asco |

Le projet a été divisé en deux phases, à savoir :

- **Phase 1** : Réalisation d'un stade de neige dédié plus particulièrement à l'apprentissage du ski
Création d'un écomusée pour valoriser la vallée d'Asco
- **Phase 2** : Montée en puissance du produit ski, tout en restant sur l'ancien domaine skiable, et pour garantir l'équilibre de la station du Haut Asco

Contexte

La commune d'Asco, située au cœur de la montagne Corse, au pied du Monte-Cinto, le long d'une vallée alpine, d'une superficie de 13 000 ha, a souhaité valoriser ses richesses naturelles dans le but de créer des activités susceptibles de maintenir la vie, voir d'inverser l'exode rural entamé depuis plusieurs années.

Vallée touristique très fréquentée durant les mois d'été par des populations diverses et nombreuses dont l'attrait variable et riche aussi bien dans sa topographie que dans ses habitats d'animaux et de végétaux sauvages, en font sans doute un site à préserver et à gérer.

La montagne, la forêt, la rivière, les espèces rares sont des valeurs sûres qui aménagées et organisées durablement, produisent une forte valeur ajoutée créatrice d'emplois et de services stables et donc d'économie pérenne.

La mise en place d'une réserve naturelle terrestre est un cadre indispensable d'organisation de cet espace.

Le haut plateau du Stagnu est le lieu pour la mise en place d'un centre de sports de montagne basé sur l'escalade, les promenades avec en particulier le GR20 et autres sentiers à thèmes, de ski de fond, de randonnée et alpin.

Historique

Afin de mieux appréhender les problèmes pouvant se poser à la mise en place d'une telle structure, la Commune a souhaité lancer une étude de 'faisabilité technico-économique et impact environnemental des activités touristiques sur le projet de réserve naturelle d'Asco.

Cette première étude a débuté en mai 2012 avec deux restitutions qui ont eu lieu les 10 septembre et 16 novembre 2012.

Pour finaliser son plan de financement, la Commune d'Asco après un appel d'offres, a choisi TIM Ingénierie spécialisée en aménagement de montagne, pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage afin de l'assisté pendant toute la phase de programmation et de réalisation de son projet global.

Le dossier de demande d'aménagement de la phase 1 a été présenté en novembre 2013 en pré-corepa et validé en décembre 2013

La réalisation de la phase 1 a débutée en janvier 2014

Plusieurs réunions avec les différents acteurs (DDTM, DREAL) pour finaliser les projets, ainsi que des réunions de travail pour suivre l'état d'avancement du projet jusqu'au mois septembre 2015.

IV- ETAT INITIAL DU SITE ET DE SON ENVIRONNEMENT

4.1 Préambule

La station du haut Asco fait partie des trois stations de sports d'hiver de Haute Corse.

Les autres stations sont :

| | |
|----------------------|------------------------------------|
| Station de GHISONI | 1580m /1740m |
| | 3 remontées mécaniques |
| | 7 pistes de ski |
| Station de VAL D'ESE | 1620m/1750m |
| | 4 Remontées mécaniques + fil neige |
| | 9 pistes de ski |

4.2 – Situation géographique et accès

Asco se situe à 82 kms de Bastia, 97 kms de Calvi et 57 kms de Corte.



La station du Haut Asco se situe au Nord-Ouest du MONTE CINTO qui culmine à 2708 mètres, au bout de la vallée, à 15 kilomètres du village d'Asco. Située à l'intérieur du Parc Régional de Corse, au

cœur de la forêt communale, le projet occupe la vallée dit du 'Haut Asco', qui donne naissance à la rivière Asco, entre 1400 et 1850m d'altitude.

Cette vallée est dominée à l'Ouest par la PUNTA CULAGHIA qui culmine à 2034m, la PUNTA STRANCIACONE 2151m et la PUNTA MISSOGHIU 2201m, au Sud-Ouest par le CAPU DI A MUVRAGHIA 1930m au Sud par LA PUNTA MINUTA 2556m, le CAPU LARGHIA 2503m et au Sud-Est le MONTE CINTO 2708m et le CAPU BORBA 2035m. Sur le versant Sud, de pente plus douce, c'est la pointe de la GALERE à 2387m en amont et le CAPU BORBA à 2305m en aval qui forment un des flancs du MONTE CINTO.

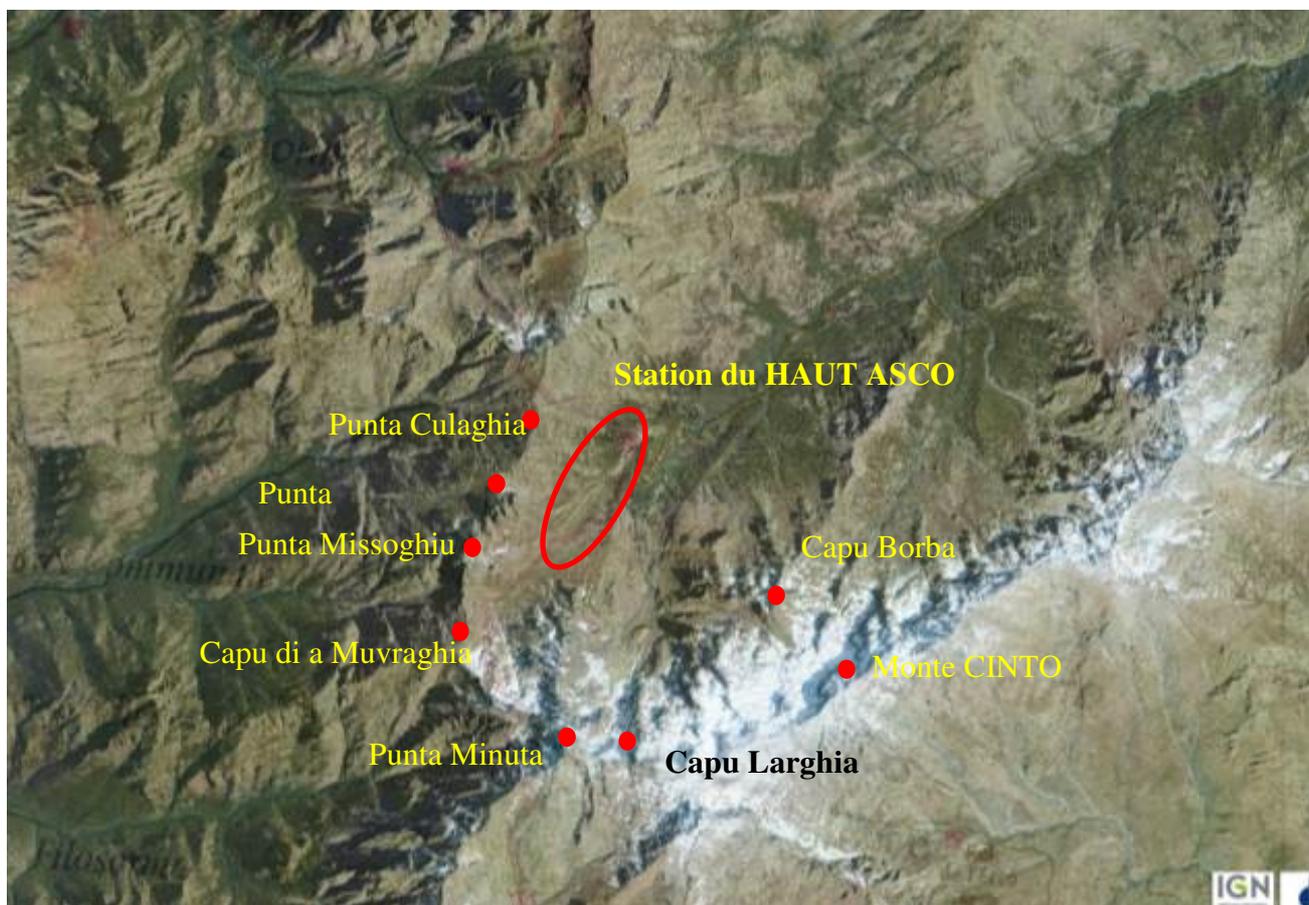


Figure 1 : Plan de situation (TIM Ingénierie-2013)

Créée en 1964, avec trois téléskis et 4 pistes de ski, la station a fonctionnée jusqu'en 1992. La station a été fermée notamment suite à des inondations. Depuis plusieurs projets ont été envisagés pour la réouverture de ce site pour lesquels aucune suite n'a été donnée.

4.3 - POSITIONNEMENT DU SITE ET CLIENTÈLE

La clientèle du site sera essentiellement une clientèle de proximité familiale venant pratiquer le ski à la demi-journée ou à la journée depuis son domicile.

Le site du Haut Asco devrait profiter d'un bassin de chalandise de proximité avec un accès relativement facile depuis BASTIA, CORTE et CALVI notamment.

Le site devrait connaître des pics de fréquentation très marqués lors des belles journées de week-end ou de vacances. A l'inverse, la fréquentation en semaine et hors vacances scolaires devrait être très faible du fait de l'absence de clientèle de séjour. Ces journées génèrent des charges fixes sans recettes associées et pénalisent fortement l'équilibre économique du site.

Suite à notre analyse du site, il nous semble important que La station du Haut Asco se trouve une identité forte vis-à-vis d'une clientèle de type familiale et scolaire. La venue des scolaires sur le site du Haut Asco permettrait de mieux utiliser les équipements en période creuse. Ce souci d'initier davantage de jeunes locaux à la pratique du ski peut d'ailleurs faire l'objet d'une politique départementale.

Pour la clientèle familiale il faut créer un espace débutant avec un stade d'initiation (école de ski) et inviter les jeunes ados à pratiquer un ski ludique en créant des mouvements de terre le long des pistes (bosses, virages relevés,). La prise en compte des attentes des jeunes skieurs assurera un avenir au site du Haut Asco.

4.4 – DEROULEMENT DE L'OPERATION

La commune a souhaité réaliser le projet en deux phases, à savoir :

Première phase : réalisation d'un stade de neige sur la partie basse de l'ancienne station et la réhabilitation du bâtiment d'accueil.

Deuxième phase : revalorisation la partie haute de l'ancienne station avec de nouvelles remontées mécaniques tout en restant sur l'emprise de l'ancien domaine skiable.

V. Synthèse de la phase 1

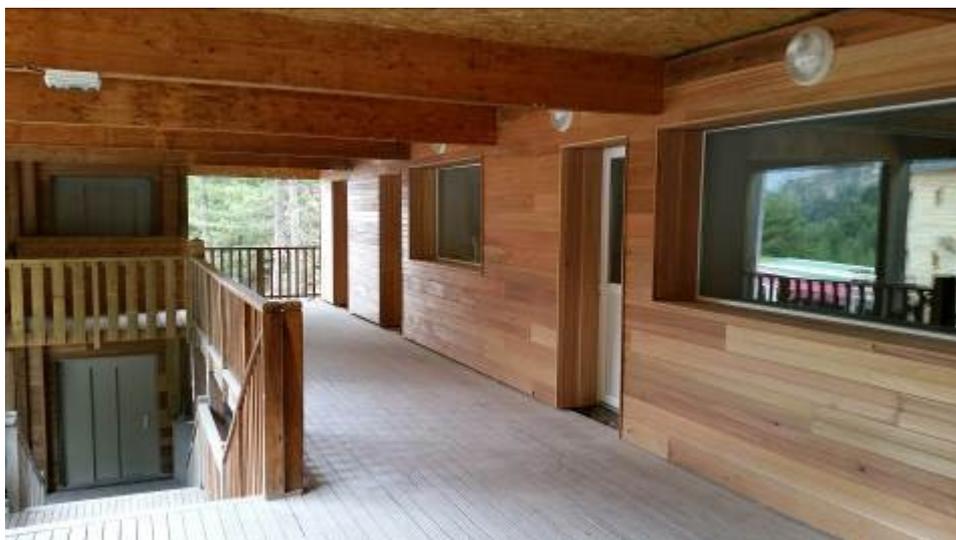
Au préalable de la réalisation de la phase 1, le maître d'ouvrage sensible à l'environnement a réalisé une étude d'impact environnementale globale sur l'ensemble du projet par un bureau d'études spécialisé BIOTOPE ainsi qu'une étude avalanche pour la sécurité du site en période hivernale par le bureau d'étude ENGINEERISK. Ces deux études sont annexées à ce dossier.

5.1 LES TRAVAUX REALISES

► Requalification du bâtiment d'accueil / Maison de la Montagne.

La requalification du bâtiment d'accueil a permis l'intégration de différents services notamment :

- Hall d'accueil ;
- Hall d'exposition sur les montagnes de Haute Corse ;
- Billetterie ;
- Location ;
- Intégration de la maison des mouflons dans un écomusée.



Le bâtiment a été construit en 1992. Il s'agit d'une construction en bois destinée à l'origine au rôle de salle « hors-sac » de la station de ski.

Dans le cadre du projet d'aménagement le bâtiment a été rénové et adapté à sa nouvelle destination. Ainsi le bâtiment se présente en « niveaux fonctionnels » :

- Le rez de chaussée accueille la billetterie et d'autres box à vocations commerciales. Du rez de chaussée l'accès aux niveaux supérieurs desservis par un large escalier a été complété par la mise en place d'un ascenseur réservé aux PMR.
- L'entresol, composé de box lesquels accueillent des services ainsi qu'un poste de premiers secours et des toilettes publiques.
- L'étage constitué d'un plateau d'environ 350 m² est aménagé en écomusée, halls d'expositions et d'animations lesquelles présentent la vallée d'ASCO avec les aspects de la genèse géologique, la flore, la faune, la vie traditionnelle dans son environnement est le fond des sujets traités.

► Requalification du front de neige.

La requalification du front de neige a été faite sur la base de l'ancienne station de ski.

Le stade de neige permet la pratique du ski pour une clientèle majoritairement familiale et débutante.

Le choix des appareils s'est fait sur deux critères :

- Meilleure insertion dans le site : Pylône de petite section et faible hauteur, gares compactes
- Appareils économiques en énergie : moins de 45kW pour le téléski et 7.5 kW pour le tapis et le fil neige.

Les appareils mis en place sont :

- Un téléski à enrouleur de 492ml et 80.50m de dénivelée ;
- Un tapis de 80ml et 12m de dénivelée ;
- d'un fil neige de 98m et 7.10m de dénivelée.

Ces remontées mécaniques permettent à des skieurs débutant et moyen de pratiquer leurs sports en toute sécurité et sont facilement accessibles.

Les pistes utilisées sont celles de l'ancienne station. Aucune piste n'a été créée.





► **Réalisation d'un bâtiment technique**

Le bâtiment technique permet de stocker le matériel d'entretien des remontées mécaniques et des pistes. Ce bâtiment abrite également la chaudière bois du bâtiment d'accueil.



► **Acquisition de matériel de sécurité et engin de damage**

La sécurisation des pistes passe par la mise en place de jalons le long des pistes, des filets de protection, des matelas et des banderoles d'information.



Dans le cadre de ce projet un engin de damage dernière génération économique en carburant est nécessaire et utilisant des huiles biodégradables a été acquis.



► Réalisation de cheminements piétons.

Le parcours pédagogique

En complément et en relation avec le thème de l'écomusée, un sentier piéton pédagogique et ludique, destiné à la promenade familiale a été créé. Mise en place de totems questions /réponses, tous les 200m environ.

Associé à cet objectif de communication sur la station s'ajoute la possibilité d'informer le grand public sur quelques aspects importants (biologie, écologie, lecture du paysage) des milieux naturel ou artificiels traversés.

Ce sentier n'a d'autre matérialisation que la signalétique qui lui est associée.

Le parcours total représente une boucle aller-retour d'environ 1,2km soit une ballade de découverte en famille d'environ 1 à 2 heures.

La signalétique et les panneaux proposés sont réalisés selon la même ligne que l'ensemble de la signalétique du site.

En dehors de son utilité de lien entre les altitudes 1400 et 1470m, ce sentier doit servir de parcours descriptif de la station du Haut Asco : nature, usage ou utilité des aménagements.

Une table d'orientation à proximité du refuge a été mise en place.

Les pistes et sentiers de découverte de la station

Boucle de promenade piétonne matérialisée par un balisage spécifique et organisée sur le viaire existant à l'exception de quelques portions créée en lisière de boisement.

► Réalisation d'une table d'orientation

Une table d'orientation à proximité du refuge a été mise en place, afin de répondre aux attentes de la fréquentation estivale.

Le projet est cohérent avec les besoins, les objectifs et les enjeux du site :

- ✓ **Mise en place d'appareils performants mais peu encombrants donc une meilleure insertion paysagère.**
- ✓ **Les aménagements se basent sur des appareils permettant de répondre au besoin en période de forte fréquentation du site et pour une clientèle familiale.**
- ✓ **La restructuration du secteur permet d'offrir un nouveau produit ski de qualité et de confort, tout en optimisant l'exploitation du domaine skiable.**
- ✓ **Les travaux sont localisés sur un secteur précis de la zone d'étude et touchent des surfaces relativement limitées.**
- ✓ **Les interventions prévues dans les secteurs sensibles ont été peu importantes et des dispositions ont été définies de manière à atténuer les impacts.**
- ✓ **L'intégration paysagère du projet a été étudiée.**
- ✓ **Le village et les populations locales bénéficieront des retombées économiques des futurs aménagements.**

5.2 LE FONCTIONNEMENT DU PROJET

L'enjeu de l'investissement de la collectivité est de consolider une offre locale de loisirs et de disposer ainsi d'un pôle valléen. Ce pôle de loisirs apportera à la fois une activité économique et une ressource d'activités sportives et de pleine nature. Le positionnement de la station du Haut Asco est de renforcer son offre familiale de loisirs.

Dans cette perspective, un programme d'aménagement respectueux de l'environnement est envisagé auquel une Maison de la montagne notamment en considérant qu'il est indispensable de générer une économie complémentaire.

Le projet s'articule autour de deux pôles, à savoir l'espace multi glisses et la Maison de la montagne, qui seront gérés par une structure commune.

A/ Stade de neige

Quelques données sur les comportements de la clientèle

Temps quotidien de présence sur le domaine skiable par journée skieur

Il s'agit du temps écoulé entre le moment où le skieur emprunte sa première remontée mécanique et celui où il termine sa dernière descente.

| | Temps passé sur les pistes | Temps passé sur les remontées et dans les files d'attente | Temps consacré aux longues pauses | Total |
|---------------|----------------------------|---|-----------------------------------|--------------|
| Petit domaine | 1h45 | 1h | 1h15 | 4h |
| Grand domaine | 2h30 | 1h15 | 1h15 | 5h |

L'articulation de la journée varie beaucoup suivant que l'on a choisi de skier toute la journée, ou seulement l'après-midi, en achetant un forfait demi-journée.

En demi-journée, les longues pauses sont plus rares (seul un tiers des skieurs en fait une) alors qu'à la journée elles sont quasi systématiques. Voici des ordres de grandeur pour un domaine skiable de taille moyenne :

| | Temps passé sur les pistes | Temps passé sur les remontées et dans les files d'attente | Temps consacré aux longues pauses | Total |
|------------------|----------------------------|---|-----------------------------------|--------------|
| Ski à la journée | 2h30 | 1h15 | 1h15 | 5h |
| Ski l'après-midi | 1h50 | 1h | 20 min | 3h10 |

On voit qu'un skieur « de l'après-midi » skie environ 75% du temps d'un skieur « à la journée ».

Dénivelée parcourue par journée skieur

Cette dénivelée est très liée à la taille du domaine skiable comme le montrent les valeurs moyennes reprises dans le tableau ci-dessous :

| | Dénivelée moyenne par journée skieur |
|--|--------------------------------------|
| Petit domaine (ex : Markstein, Chalmazel, Monts d'Olmes, Gresse) | 2 000 m |
| Domaine de taille moyenne (ex : Arêches, Métabief, la Pierre St Martin) | 2 500 m |
| Grand domaine (ex : Valloire, Orcières, Peyragudes) | 3 000 m |
| Très grand domaine (ex : Avoriaz, Val Thorens) | 3 800 m |

Source : ODIT France

La consommation de ski par journée skieur diminue :

- quand la taille de la station diminue :
 - moins bonnes performances des remontées mécaniques
 - manque de variété de l'offre

- quand la saturation des domaines skiables augmente :
 - temps d'attente aux remontées mécaniques
- quand la proportion des scolaires augmente :
 - skieurs débutants pratiquant peu

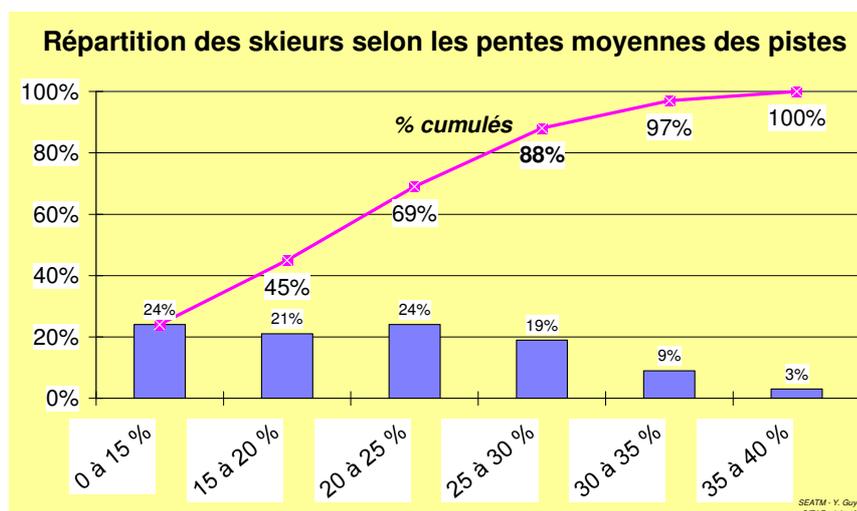
Cette consommation augmente en revanche avec :

- la dénivelée et la rapidité des remontées mécaniques
- la qualité des pistes de ski (pistes faciles et bien préparées) incitant à une pratique plus intensive
- la diversité du domaine skiable, incitant à une augmentation de la consommation.

La dénivelée journalière consommée par des skieurs débutants est inférieure à celle consommée par des skieurs confirmés et sportifs

La difficulté des pistes

Les pistes de faible pente (inférieures à 30 % de pente) accueillent 88 % des skieurs.



- 24 % des skieurs sur des pistes de pente moyenne ≤ 15 %
- 64 % des skieurs sur des pistes de pente moyenne comprises entre 15 et 30 %
- 9 % des skieurs sur des pistes de pente moyenne comprises entre 30 et 35 %
- 3 % des skieurs sur des pistes de pente moyenne > 35 %.

La clientèle à la journée, qui est en général plus sportive, semble plus concernée par le ski difficile que la clientèle de séjour, mais dans des proportions modérées qui ne renversent pas la suprématie commerciale des pistes de pente inférieures à 30 %.

Dans ces conditions, **les pistes bleues à rouge "clair" constituent l'enjeu majeur pour la satisfaction de la clientèle** : un domaine skiable commercial comporte, dans une partie de son réseau

de pistes, une offre de pistes faciles, de qualité, accessibles, bien enneigées, et homogènes en terme de difficulté.

Pour assurer un bon remplissage à un téléporté, il est nécessaire qu'il desserve au moins une piste bleue.

Gêne perçue dans les files d'attente

Les enquêtes réalisées montrent que :

- en dessous de cinq minutes, le temps d'attente n'est pas ressenti comme un motif d'insatisfaction ;
- en revanche, une file d'attente de plus de dix minutes est de façon générale ressentie comme une forte gêne par la majorité de la clientèle ;
- le débit de l'appareil peut conduire à un effet de foule spectaculaire : cinq minutes d'attente sur un télésiège de 600 p/h, c'est une file d'attente de 50 personnes. Pour un télésiège de 1800 p/h, c'est une foule de 150 personnes.

Des facteurs qualitatifs jouent un rôle tout aussi important que la durée d'attente, et permettent d'atténuer sensiblement la gêne ressentie :

- au-delà de ces facteurs, l'organisation de la file d'attente doit être préparée dès l'implantation de l'appareil : zone de freinage bien dimensionnée, zone d'attente sans pente transversale et avec peu de pente longitudinale ;
- sur les appareils à sièges multiples, l'organisation doit permettre de choisir ses voisins, sans nuire à l'optimisation du remplissage ;
- la file d'attente doit être contrôlée par les agents de la station pour chercher à limiter le stress induit par les effets de cohue et les pratiques de resquille ;
- l'ensoleillement de la file d'attente aidera la clientèle à mieux vivre le temps d'attente ;
- l'attente sera beaucoup mieux supportée si elle se développe dans un paysage de neige et de

Calcul de la capacité du stade de neige du HAUT ASCO

| Données physiques des pistes | | | | | | | | | |
|---|---------------|-------|-------|--------------|-----------------|-------------|-------------|------------|------------|
| | Bleues télési | | | rouge télési | verte fil neige | verte tapis | rouge tapis | | |
| Nom des pistes | 1 | 2 | 3 | 7 | 4 | 5 | 6 | Total Site | |
| Longueur de la piste (en m) | 750 | 150 | 100 | 250 | 100 | 80 | 250 | 1 100 | |
| Dénivelée (en m) | 78 | 44 | 10 | 34 | 10 | 10 | 40 | | |
| Pente moyenne | 10,4% | 29,3% | 10,0% | 13,6% | 10,0% | 12,5% | 16,0% | | |
| Largeur moyenne | 10 | 12 | 10 | 20 | 15 | 20 | 20 | | |
| Superficie en ha | 0,8 | 0,2 | 0,1 | 0,5 | 0,2 | 0,2 | 0,5 | 2,3 | |
| Calcul de la capacité des pistes | | | | | | | | | |
| Densité maximum admissible NB/ha | 45 | 36 | 45 | 45 | 45 | 45 | 45 | | |
| Nombre de skieurs sur la piste | 34 | 6 | 5 | 23 | 7 | 7 | 23 | 104 | |
| Vitesse verticale de descente en m/h | 1 500 | 1 500 | 1 500 | 1 500 | 1 500 | 1 500 | 1 500 | | |
| Temps de descente en secondes | 187 | 106 | 24 | 82 | 24 | 24 | 96 | | |
| Débit possible de la piste en skieurs/heure | 649 | 221 | 675 | 993 | 1 013 | 1 080 | 844 | 5 474 | |
| Comparatif de remontées mécaniques | | | | | | | | | |
| Code FIRM Appareil | télési | | | | fil neige | Tapis | | | |
| Débit (en p/h) | 700 | | | | 700 | 1200 | | | |
| Longueur de la ligne (en m) | 480 | | | | 220 | 100 | | | |
| Vitesse en ligne (en m/s) | 2,5 | | | | 2,5 | 2,5 | | | |
| Capacité du site | | | | | | | | | |
| NB Skieurs sur la remontée | 37 | | | | 17 | 13 | | | 68 |
| NB Skieurs en attente (5 mn) | 58 | | | | 58 | 100 | | | 217 |
| NB Skieurs sur la piste | 68 | | | | 7 | 30 | | | 105 |
| Nb total Skieurs appareil + pistes + attente | 164 | | | | 82 | 143 | | | 389 |
| Temps de montée en minutes | 3,2 | | | | 1,5 | 0,7 | | | |
| Durée du cycle en minutes | 10,0 | | | | 6,9 | 6,1 | | | |

Le tableau ci-dessus nous montre que le stade de neige aura une capacité de 389 skieurs. Les équipements mis en place sur la station du Haut Asco répondent à 88% de la demande des skieurs (pistes de pente variable entre 14 et 26%).

COUT D'EXPLOITATION STADE DE NEIGE

| COUT D'EXPLOITATION | Personnel | | Electricité | | Entretien | | Entretien | Carburant | Assurance |
|---------------------|------------------------|---|-------------------|--------|--------------------|-------------------|-----------------------|--------------------|-------------|
| | | | | | RM | | Maison de la montagne | | |
| | Billetterie | 1 | Tapis | 7,5 KW | Tapis | 3 000,00 € | 5 000,00 € | 7 500,00 € | 10 000,00 € |
| | Mécanicien/Electricien | 1 | Fil neige | 7,5KW | Fil neige | 5 000,00 € | | | |
| | Conducteur tapis | 1 | | | | | | | |
| | Conducteur fil neige | 1 | Télési | 30 KW | Télési | | | | |
| | Conducteur télési | 2 | | | | | | | |
| | Damage | 1 | | | | | | | |
| | Chef d'exploitation | 1 | | | | | | | |
| | Secouriste/pisteur | 3 | total | 45 | Engin damage | 10 000,00 € | | | |
| total | 11 | | | | | | | | |
| MONTANT | 103 500,00 € | | 3 000,00 € | | 18 000,00 € | 5 000,00 € | 7 500,00 € | 10 000,00 € | |

147 000,00 €

Ce cout d'exploitation ne prend pas en compte les amortissements, ni les redevances dans le cadre d'une délégation de services public (DSP).

Economie produite

En pondérant emploi annuel en équivalent temps plein, nous avons : 11 salariés pendant 2.5 mois = 2 ETP.

L'ensemble des statistiques démontre que pour un emploi touristique, il y a 0.9 emploi créé hors tourisme, soit environ 2 emplois. Au total le stade de neige du HAUT ASCO soutien 4 emplois annuel.

Nbr de jour d'exploitation hiver 15/16

DECEMBRE 2015

| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|
| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 | 12 | 13 | 14 | 15 | 16 | 17 | 18 | 19 | 20 | 21 | 22 | 23 | 24 | 25 | 26 | 27 | 28 | 29 | 30 | 31 |
| M | M | J | V | S | D | L | M | M | J | V | S | D | L | M | M | J | V | S | D | L | M | M | J | V | S | D | L | M | M | J |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

JANVIER 2016

| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|
| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 | 12 | 13 | 14 | 15 | 16 | 17 | 18 | 19 | 20 | 21 | 22 | 23 | 24 | 25 | 26 | 27 | 28 | 29 | 30 | 31 |
| V | S | D | L | M | M | J | V | S | D | L | M | M | J | V | S | D | L | M | M | J | V | S | D | L | M | M | J | V | S | D |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

FEVRIER 2016

| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|
| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 | 12 | 13 | 14 | 15 | 16 | 17 | 18 | 19 | 20 | 21 | 22 | 23 | 24 | 25 | 26 | 27 | 28 | 29 |
| L | M | M | J | V | S | D | L | M | M | J | V | S | D | L | M | M | J | V | S | D | L | M | M | J | V | S | D | L |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

MARS 2016

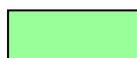
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|
| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 | 12 | 13 | 14 | 15 | 16 | 17 | 18 | 19 | 20 | 21 | 22 | 23 | 24 | 25 | 26 | 27 | 28 | 29 | 30 | 31 |
| M | M | J | V | S | D | L | M | M | J | V | S | D | L | M | M | J | V | S | D | L | M | M | J | V | S | D | L | M | M | J |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

Nombre de journée skieurs suivant le taux de fréquentation par nombre de jours d'ouverture

| Nbre de jour | | 100% | 90% | 80% | 70% | 60% | 50% | 40% | 30% | 20% |
|--------------|-----|-------|-------|-------|-------|---------|-------|--------|--------|--------|
| Capacité | | 80 | 72 | 64 | 56 | 48 | 40 | 32 | 24 | 16 |
| 100% | 389 | 31120 | 28008 | 24896 | 21784 | 18672 | 15560 | 12448 | 9336 | 6224 |
| 90% | 350 | 28008 | 25207 | 22406 | 19606 | 16804,8 | 14004 | 11203 | 8402,4 | 5601,6 |
| 80% | 311 | 24896 | 22406 | 19917 | 17427 | 14937,6 | 12448 | 9958,4 | 7468,8 | 4979,2 |
| 70% | 272 | 21784 | 19606 | 17427 | 15249 | 13070,4 | 10892 | 8713,6 | 6535,2 | 4356,8 |
| 60% | 233 | 18672 | 16805 | 14938 | 13070 | 11203 | 9336 | 7468,8 | 5601,6 | 3734,4 |
| 50% | 195 | 15560 | 14004 | 12448 | 10892 | 9336 | 7780 | 6224 | 4668 | 3112 |
| 40% | 156 | 12480 | 11232 | 9984 | 8736 | 7488 | 6240 | 4992 | 3744 | 2496 |
| 30% | 117 | 9360 | 8424 | 7488 | 6552 | 5616 | 4680 | 3744 | 2808 | 1872 |
| 20% | 79 | 6320 | 5688 | 5056 | 4424 | 3792 | 3160 | 2528 | 1896 | 1264 |

Recette du stade de neige avec forfait à 12 euros

| Nbre de jour | | 100% | 90% | 80% | 70% | 60% | 50% | 40% | 30% | 20% |
|--------------|-----|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|-------|
| | | 80 | 72 | 64 | 56 | 48 | 40 | 32 | 24 | 16 |
| Capacité | | 80 | 72 | 64 | 56 | 48 | 40 | 32 | 24 | 16 |
| 100% | 389 | 373440 | 336096 | 298752 | 261408 | 224064 | 186720 | 149376 | 112032 | 74688 |
| 90% | 350 | 336096 | 302486 | 268877 | 235267 | 201658 | 168048 | 134438 | 100829 | 67219 |
| 80% | 311 | 298752 | 268877 | 239002 | 209126 | 179251 | 149376 | 119501 | 89626 | 59750 |
| 70% | 272 | 261408 | 235267 | 209126 | 182986 | 156845 | 130704 | 104563 | 78422 | 52282 |
| 60% | 233 | 224064 | 201658 | 179251 | 156845 | 134438 | 112032 | 89626 | 67219 | 44813 |
| 50% | 195 | 186720 | 168048 | 149376 | 130704 | 112032 | 93360 | 74688 | 56016 | 37344 |
| 40% | 156 | 149760 | 134784 | 119808 | 104832 | 89856 | 74880 | 59904 | 44928 | 29952 |
| 30% | 117 | 112320 | 101088 | 89856 | 78624 | 67392 | 56160 | 44928 | 33696 | 22464 |
| 20% | 79 | 75840 | 68256 | 60672 | 53088 | 45504 | 37920 | 30336 | 22752 | 15168 |



Recette équilibrée forfaits suivant fréquentation et jours d'ouverture



Recette équilibrée forfaits + location

Exemple

Si nous prenons 50% de la capacité skieurs et 50% du nombre de jour d'ouverture, nous avons une recette de 93 360 euros auquel nous ajoutons 50% de skieurs qui loue des skis

Soit : $195/2 * 25 \text{ euros} * 40 = 97\,500 \text{ euros}$

Total : $93360 + 97500 = 190\,860 \text{ euros}$

La location de ski double approximativement les recettes du stade de neige.

B/ Maison de la montagne

La Maison de la montagne fonctionnera onze mois sur douze dont sept mois tous les jours.

Le tableau ci-après reprend les charges de fonctionnement et une estimation du nombre de visiteurs sur la base de la fréquentation de la maison du mouflon situé à proximité du site de la station du HAUT ASCO.

Le résultat donne un prix de vente de 2,50 euros par personne pour équilibrer le cout de fonctionnement, mais ne prend pas en compte les amortissements et la redevance dans le cas d'une délégation de services public (DSP)

Il est estimé dans ce tableau un prix de vente de produit de type topoguide, souvenir etc...

On estime qu'un visiteur sur deux dépenses 7.50 euros en souvenir.

| COUT D'EXPLOITATION | | Cout/mois | 6 mois | 3 mois hiver | Total | | | | | | | | TOTAL |
|--|---------------|-------------|---------------|--------------|-------------|------|---------|------|-----------|---------|----------|----------|-------|
| | | | 183] | 89] | | 272] | | | | | | | |
| Personnel | 1,5 | 3 000,00 € | 27 000,00 € | 13 500,00 € | 40 500,00 € | | | | | | | | |
| electricite | | 150,00 € | 900,00 € | 450,00 € | 1 350,00 € | | | | | | | | |
| chauffage | | 350,00 € | 2 100,00 € | 1 050,00 € | 3 150,00 € | | | | | | | | |
| Publicité | | 250,00 € | 1 500,00 € | 500,00 € | 2 000,00 € | | | | | | | | |
| divers - entretien | | 40,00 € | 240,00 € | 120,00 € | 360,00 € | | | | | | | | |
| | | | 31 740,00 € | 15 620,00 € | 47 360,00 € | | | | | | | | |
| PLANNING D'OUVERTURE | | | | | | | | | | | | | |
| | janvier | fevrier | mars | avril | mai | juin | juillet | Aout | septembre | octobre | novembre | decembre | TOTAL |
| jours ouvert | 31 | 28 | 15 | 15 | 31 | 30 | 31 | 31 | 30 | 15 | 0 | 15 | |
| Nbre de personne/mois | 250 | 1000 | 250 | 500 | 1000 | 1000 | 1250 | 1250 | 1000 | 250 | 0 | 250 | 8000 |
| Nbre de personne/jours | 8 | 36 | 17 | 33 | 32 | 33 | 40 | 40 | 33 | 17 | 0 | 17 | |
| | Brut | | Avec vente | | | | | | | | | | |
| PRIX DE VENTE ENTREE | 5,92 € | | 2,17 € | | | | | | | | | | |
| Prix de vente produit divers (Nbre personne/2 x 7,5€) | | 30 000,00 € | | | | | | | | | | | |

Economie produite

L'activité de la Maison de la montagne permet d'avoir un salarié à temps plein, et un à mi-temps.

L'ensemble des statistiques démontre que pour un emploi touristique, il y a 0.9 emploi créé hors tourisme, soit 1 emploi.

Au total la station du HAUT ASCO avec la Maison de la montagne soutien 5 emplois annuel, plus l'économie des commerçants et hébergeurs du village.

VI. Phase 2

La commune souhaite mener à terme son projet afin de rechercher un juste équilibre avec l'affirmation d'une destination « nature et montagne »

La deuxième phase permettra de garantir l'ouverture de la station, donc de l'emploi, en accédant à son domaine d'altitude 1650 -1850 où la neige est garantie. Cet espace reste sur l'ancien domaine skiable.

Avant de se lancer dans cette phase, la commune, maitre d'ouvrage de l'opération, a fait faire une étude d'impact et un plan d'intervention de déclenchement d'avalanche(PIDA), afin de s'assurer de la faisabilité de cette opération tout en respectant la nature et en maîtrisant des risques éventuels.

L'offre montagne et l'offre éco-touristique apparaissent à ce jour largement sous valorisées en Corse, au-delà du cas spécifique du GR20, alors même que l'île dispose de ressources indiscutables dans ces domaines.

Le Haut Asco recèle à ce titre les ressources et le potentiel pour s'affirmer en toute légitimité comme 'la destination privilégiée - nature et montagne - en Corse.

Ce scénario esquisse la perspective **d'un développement équilibré ménageant enjeux économiques et environnementaux**, avec :

- le développement d'une offre éco-touristique et de découverte du milieu montagnard Corse (espace d'information et de sensibilisation, offre structurée en matière d'accompagnement randonnée et escalade, sorties encadrées d'observation du milieu naturel, éducation à l'environnement, hébergement nature...);
- le développement d'une offre de loisirs neige «douce» minimisant l'impact sur l'environnement
- la création d'une réserve naturelle sur un périmètre autorisant le développement conjoint d'activités de loisirs et de découverte ;
- la préservation renforcée des milieux naturels et des espèces endémiques.

Il prend aussi en compte les résultats des études récentes sur la montagne (*Cofremca et New Deal notamment*) qui montrent l'évolution profonde de la demande de sports d'hiver, au profit de pratiques plus ludiques et moins sportives.

La volonté de la municipalité d'Asco est de clairement enrayer l'exode de la Vallée afin de pérenniser les emplois et inverser la tendance de décroissance.

Le projet de station de sports de neige multi-glisse et de Réserve naturelle peuvent se développer sans que l'un gêne l'autre.

Il faut un concept de découverte d'Asco et une nouvelle manière de découvrir la montagne en Corse. Ainsi la maison de la montagne permet d'avoir un espace d'exposition permanente avec des systèmes de découverte interactifs.

L'enjeu est de développer un tourisme de niche mettant en valeur la richesse écologique exceptionnelle à travers le projet de Réserve naturelle, mais aussi en développant des activités connexes au ski alpin : ski de randonnée, classes découvertes, alpinisme, activités sportives diverses...avec la formation des guides accompagnateurs pour développer l'offre pédagogique.

Les maîtres mots sont authenticité et beauté de la découverte en proposant une offre de moyenne et de haute gamme.

L'objectif est de créer un projet de développement avec des révélations et une expérience à vivre où chaque activité pourra trouver sa place.

La présentation des différents projets

6.1. La création d'une destination nature

Le caractère exceptionnel de l'environnement du Haut Asco mérite que toutes les catégories de visiteurs trouvent une réponse à leur curiosité et aient accès aux visages méconnus de l'environnement et aux témoignages de la présence de l'homme, au fil des générations.

Or, si la nature est très généreuse à Asco, aucun dispositif n'existe à ce jour pour **guider la curiosité du visiteur.**

La singularité du Haut Asco (avec ses atouts et ses contraintes) interdit d'imaginer un développement sur des modèles standards, comme les stations vertes ou les stations de ski classique.

Pour autant, les spécificités du site permettent d'envisager la montée en puissance d'une destination nature unique en Corse associant :

- Un environnement exceptionnel au cœur de la montagne corse ;
- Une offre de loisirs et de découverte associant les joies de la randonnée en été et les plaisirs de la neige en hiver ;
- Un espace d'accueil, introductif à la montagne corse et à la présence de l'homme dans cet environnement singulier ;
- Une gouvernance équilibrée associant la gestion de la préservation environnementale (Natura 2000, PNR et Réserve Naturelle) et la gestion de pratiques récréatives et de découverte assurant une économie et le maintien de la présence humaine dans la vallée.

Les apports des sports de nature en termes de développement durable

Les sports de nature sont un moyen très efficace pour sensibiliser voire éduquer les pratiquants à la nature et à la nécessité de la préserver. La pratique pertinente des sports de pleine nature se développera à condition de respecter le milieu où elle se fait. En soi, elle doit prendre en compte le facteur durable de son environnement.

La notion de développement durable est étroitement liée à la pérennisation de la pratique sportive, d'où un souci constant de préserver son « terrain de jeu » et c'est bien là l'enjeu du projet de revitalisation de la vallée d'Asco : **aménager et pratiquer en respectant le milieu naturel, mieux connaître ce milieu pour ne pas l'agresser et ne pas être agressé.**

La Commune, l'ensemble des Fédérations sportives, les associations et leurs structures seront les relais incontournables pour informer et former dans ce sens avec une priorité pour le grand public, qui est souvent inorganisé.

6.2. La mise en œuvre de la deuxième phase de la station du Haut Asco

L'objectif du paragraphe suivant est de présenter l'ensemble des différents projets du programme avec leur plan de financement associé.

Assistance Maitrise d'ouvrage

Dans le cadre de cette opération le maitre d'ouvrage souhaite s'entourer d'un assistant maitre d'ouvrage spécialisé en aménagement de montagne, qui aura à sa charge :

- l'écoute et la prise en compte des besoins du Maître d'Ouvrage ;
- la fonctionnalité et l'optimisation des solutions préconisées ;
- la recherche de solutions techniquement abouties et règlementairement maîtrisées ;
- la recherche de solutions garantissant la pérennité et l'évolutivité des ouvrages ;
- l'implication dans les phases d'études permettant l'anticipation et donc la bonne gestion des points délicats ;
- la maîtrise du budget et des coûts induits ;
- le respect des délais d'études et de réalisation.

L'assistant maitre d'ouvrage doit intervenir :

- dès la **phase faisabilité**, pour définir des budgets, envisager des scénarios de projet, évaluer des opportunités d'acquisition foncières, etc.
- en **phase programme**, pour établir un cahier des charges précis débouchant sur un programme technique détaillé qui permettra au Maître d'œuvre d'établir son projet. L'importance de ce cahier des charges établi sous forme de programme est capitale car c'est à ce stade du projet que se définissent les objectifs du Maître d'Ouvrage et ses attentes en termes d'image, de fonctionnalités, de performances techniques, de coût et de délai.
- en **phase esquisse**, en validant que les orientations prises par l'équipe de Maîtrise d'œuvre sont bien celles définies par le programme.
- en **phase avant-projet**, en organisant la circulation de l'information entre le Maître d'Ouvrage et le Maître d'œuvre, en prenant en charge les démarches administratives et en étant le garant de la bonne marche du projet.
- en **phase projet**, en vérifiant la conformité des plans et des pièces écrites produites par le Maître d'œuvre avec le programme et les besoins du Maître d'Ouvrage.
- en **phase consultation**, en proposant une liste d'entreprises performantes en termes de prix, de technicité, de qualité de travail et de délai, et en analysant pour le Maître d'Ouvrage les tableaux comparatifs des offres reçues.
- en **phase travaux**, Assurer le suivi financier du chantier sur la base d'une application informatique spécifique et permettant à tout moment d'identifier, par corps d'état et au total du chantier, le budget initial de l'opération, le montant des commandes passées, le montant des situations reçues et la prévision finale de dépense.

| Opération | Estimation | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 |
|---------------------------------|--------------|--------------|--------------|-------------|------|------|
| Assistance à maîtrise d'ouvrage | 280 000,00 € | 120 000,00 € | 120 000,00 € | 40 000,00 € | | |

Ce cout intègre la prestation d'architecture nécessaire pour les aménagements des gares et permis de construire.

Remontées mécaniques

Objectifs

A travers ce projet, il s'agit de mieux faire connaître la montagne corse et notamment le massif du Monte Cinto et permettre la pratique du ski dans un secteur maîtrisé et sécurisé au sein d'un environnement fort.

Il s'agit de mettre en place quatre remontées mécaniques pour atteindre la cote de 1850 niveau supérieur de l'ancienne station de ski. L'objectif est d'utiliser l'emprise du domaine skiable sans faire de modification de terrain hors des emprises des gares.

Le maitre d'ouvrage souhaitant ne pas dégrader l'environnement avec une multitude de pylônes relativement important et disgracieux, a fait le choix de mettre en place un télésiège pour atteindre la cote 1700 en limite de forêt et sur la partie supérieure avec l'installation de trois téléskis.

En parallèle, à ces travaux un démantèlement des anciennes remontées mécaniques est planifié.

Présentation

❖ Télésiège 4 places du MONTE CINTO

Implanté à l'intérieur de l'emprise de l'ancien domaine skiable de la station du Haut-Asco, ce nouvel équipement de type télésiège, est conçu pour accéder à la cote 1700, point de départ d'un espace skiable enneigé naturellement pendant l'ensemble de la période hivernale, et ne nécessitant pas de travaux d'aménagement de piste. A noter que le point d'arrivée du télésiège est l'ancien angle du grand téléski.



Caractéristiques

Type : Télésiège 4 places pinces fixes

Gare : Compact

Débit : 1400 personnes/heure

Motrice : Amont

Longueur : 1145m

Dénivelée : 269m

Altitude départ : 1430m

Altitude d'arrivée : 1699m

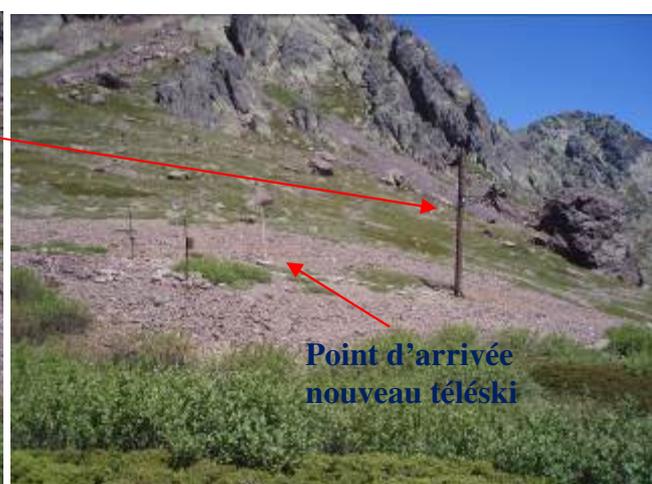
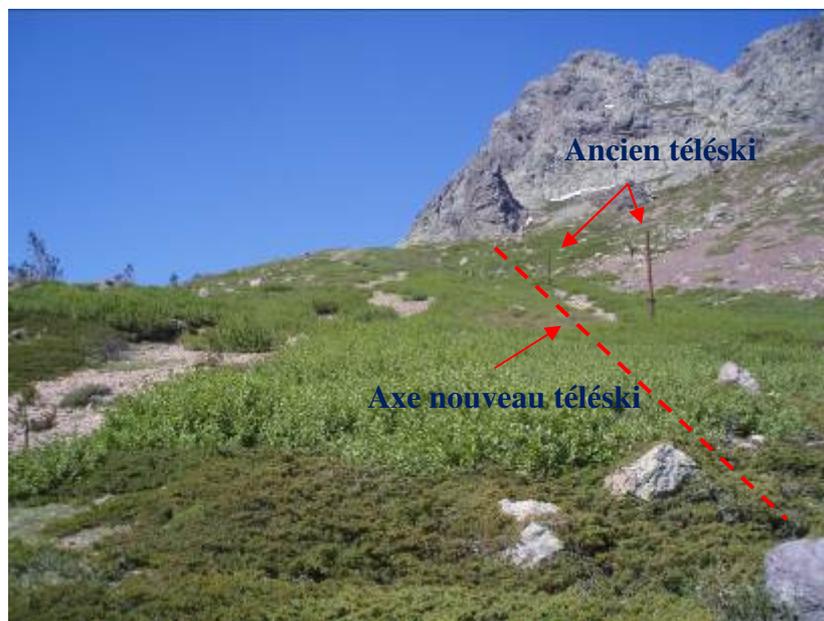
Pylônes : 13

❖ *Téléskis*

Il est envisagé d'installer trois téléskis sur l'emprise du domaine skiable d'altitude. Ces appareils seront du même type que celui installé lors de la première phase.

✓ *Téléski Punta MISSOGHIU*

Cet appareil reprend le tracé de l'ancien grand téléski partie amont au-dessus de l'angle



Caractéristiques

Type : Télési à enrouleur
Gare : Compact
Débit : 800 personnes/heure
Motrice : Aval
Longueur : 550m
Dénivelée : 130m
Altitude départ : 1700m
Altitude d'arrivée : 1830m
Pylônes : 5

✓ ***Télési Di A MUVRAGHIA***

Cet appareil reprend le tracé d'un ancien télési le long de la piste retour à la station

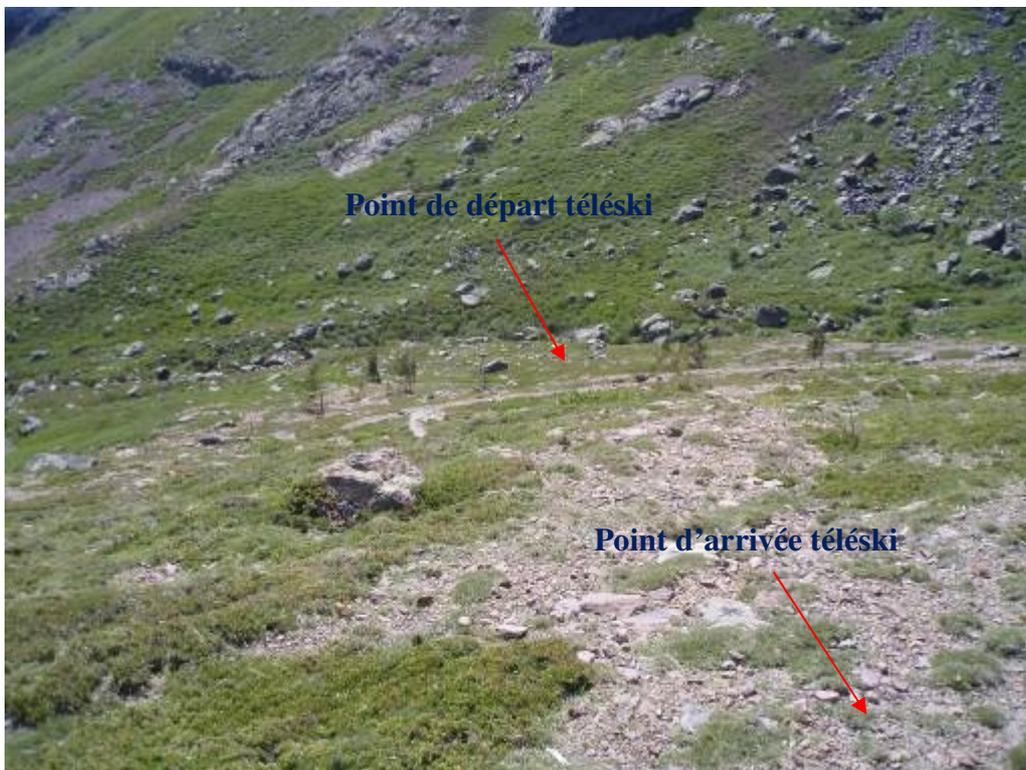


Caractéristiques

Type : Télési à enrouleur
Gare : Compact
Débit : 800 personnes/heure
Motrice : Aval
Longueur : 300m
Dénivelée : 70m
Altitude départ : 1640m
Altitude d'arrivée : 1710m
Pylônes : 4

✓ *Télési Capu LARGHIA*

Cet appareil très court est le seul ne reprenant pas un ancien tracé mais permettant au skieurs de ne pas remonter à pied.



Caractéristiques

Type : Télési à enrouleur
Gare : Compact
Débit : 800 personnes/heure
Motrice : Aval
Longueur : 220m
Dénivelée : 85m
Altitude départ : 1820m
Altitude d'arrivée : 1735m
Pylônes : 2

Plan de financement

| Opération | Estimation | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 |
|-------------------------|----------------|--------------|----------------|--------------|------|------|
| Télesiège MONTE CINTO | 3 200 000,00 € | | 3 200 000,00 € | | | |
| Téleski Punta MISSOGHIU | 470 000,00 € | | 470 000,00 € | | | |
| Téleski Di A MUVRAGHIA | 390 000,00 € | | 390 000,00 € | | | |
| Téleski Capu LARGHIA | 280 000,00 € | | | 280 000,00 € | | |
| Alimentation électrique | 200 000,00 € | | 200 000,00 € | | | |
| Aménagements | 240 000,00 € | | 240 000,00 € | | | |
| Accès | 300 000,00 € | 300 000,00 € | | | | |
| Géotechnique | 25 000,00 € | 12 500,00 € | 6 000,00 € | 6 500,00 € | | |
| Bureau de contrôle | 25 000,00 € | | 15 000,00 € | 10 000,00 € | | |
| Topographie | 20 000,00 € | 7 500,00 € | 12 500,00 € | | | |
| Maitrise d'oeuvre | 70 000,00 € | 20 000,00 € | 40 000,00 € | 10 000,00 € | | |
| Sécurisation des pistes | 60 000,00 € | 10 000,00 € | 40 000,00 € | 10 000,00 € | | |
| | 5 280 000,00 € | 340 000,00 € | 4 573 500,00 € | 306 500,00 € | | |

Offre sportive en créant le bureau des guides accompagnateurs de montagne

D'autres projets pourraient voir le jour comme l'organisation d'un Trail « du Haut-Asco » pour attirer de nouveaux sportifs locaux et du continent (promotion de la course par l'intermédiaire des Fédérations sportives, site Internet de la Commune...), avec des retombées non négligeables pour la Commune (restauration, hôtellerie, réservation de séjour, entrée au parc et au musée...).

Objectifs

Le bureau des guides pourrait avoir comme objectif d'accueillir, de renseigner et de proposer un encadrement adapté pour les sorties en montagne pour l'ensemble des activités de pleine nature déclinées dans la vallée d'Asco.

Le bureau pourrait être situé en rez de chaussée de la 'Maison de la montagne', local mis à disposition gratuitement par la Commune pour aider des jeunes à s'installer.

Basé sur un fonctionnement saisonnier, ce bureau des guides accompagnateurs de montagne s'appuyant sur les structures professionnelles existantes, pourrait être la vitrine des guides, lieu de sensibilisation aux risques de la montagne, centre de ressources documentaires et de vente de cartes IGN et topoguides...ainsi qu'un lieu de dépôt du matériel – de prêt et/ou de location de matériel.

Objectifs

L'objectif est de mettre en place des activités pédagogiques et ludiques pour une clientèle familiale en manque d'activités accessibles.

Ces propositions s'inscrivent dans la logique du plan montagne pour la Corse, qui tend à développer et créer des produits touristiques basés sur les sports de pleine nature, à savoir :

- Développer la pratique du VTT: Sentiers balisés et classés selon 4 niveaux de difficultés (couleurs différentes), point d'accueil avec toutes les informations nécessaires (cartes itinéraires), panoramique des circuits, panneaux de départ, des stations de réparation. La mise en place de circuits doit être accompagnée par la restauration (produits locaux) avec la possibilité de connecter des villages différents entre eux en combinant des visites culturelles.

- Développer la pratique de l'escalade : Créer un pôle d'excellence d'escalade en promouvant les sites d'escalade Corse avec la FFME (Fédérations Françaises de la Montagne et de l'Escalade) en créant des événements sportifs, en proposant des formations pour l'encadrement de la pratique avec le Comité Corse FFME. Des stages scolaires d'escalade pour valoriser la pratique pourront aussi être mis en place auprès des jeunes.

- Développer les pratiques hivernales : Développer le ski de randonnée, le ski de fond et la raquette à neige en travaillant avec le Comité Corse de Montagne et d'Escalade.

- Développer la pratique de course d'orientation : Créer un Comité Régional de Course d'Orientation qui a pour mission d'installer des courses d'orientations permanentes pour la population locale et pour les touristes en mettant en place des formations.

Cette offre d'activités de pleine nature estivale et hivernale doit permettre de mettre en place des activités pédagogiques et ludiques pour une clientèle familiale en manque d'activités accessibles :

• Balades et randonnées – sorties à thèmes proposés : faune (observation du mouflon ...), flore, occupation humaine, avec des accompagnateurs de montagne: visites avec raquettes l'hiver, sorties accompagnées l'été ;

• Organisation de parcours d'orientation ;

• Balade à dos d'âne ;

• Escalade : mise en place par les guides ;

• Baignade ;

• Activités neige complémentaires :

-Cours ESF ski et Snowboard ;

-Sorties raquettes accompagnées et non accompagnées ;

-Ski de randonnée ;

-Balades à pied et invitation à l'observation du mouflon avec visites accompagnées ;

-Pistes de luge (enfants et adultes) ;

-Evolution possible : Chiens de traîneau

Offre d'hébergement

Objectifs

Afin de répondre aux nouvelles attentes des randonneurs et adeptes des sports de pleine nature, une 'offre d'hébergement' de qualité devra être adaptée par :

. Une intensification des hébergements actuels par le biais :

-d'une qualification de l'offre incitant les propriétaires à une ouverture plus large (hôtels le Chalet, l'Acropole – Gîte et Chambres d'Hôtes e Cime) ;
-d'une qualification de l'offre permettant de diversifier les publics à travers les gîtes communaux par exemple.

. Une valorisation du village d'Asco qui profitera des retombées économiques de la station par effet induit faute de pouvoir développer l'offre d'hébergement vers le Haut Asco (présence de la sitelle sur des zones envisagées notamment à proximité du lit de la rivière).

. Une rénovation du camping du Monte Cinto par l'achat d'un éco-hébergement de plein air nouvelle génération : le Pod. Il s'agit d'un bon compromis entre la tente traditionnelle du campeur et les mobil-homes. Il s'agit d'une hutte de forme ovoïde qui privilégie le développement durable, éco-construction utilisant exclusivement des matériaux de construction (bois massif) et d'isolation naturelle (laine de mouton).

Ce concept qui répond à l'évolution des comportements touristiques (retour à la nature), dispose d'une surface utile de 5,80 m² et permet d'offrir jusqu'à 3 couchages. Il peut être équipé d'électricité et de chauffage.

Les coûts d'entretien sont faibles par rapport à une yourte par exemple, avec un coût à l'unité d'environ 7 000 €. Il est possible d'envisager que ce type d'hébergement soit en bois 100% corse

Plan de financement

Eco-hébergement une dizaine de Pod : 70 000 €

Offre de communication

Objectifs

Un plan de communication devra être mis en place pour promouvoir les activités développées par la Commune par la mise à jour du site Internet qui permet de véhiculer l'information, par la réalisation de plan des pistes et par la diffusion de plaquettes promotionnelles auprès des agences de voyages, ATC, aéroports...

Plan de financement

.Edition de plaquettes promotionnelles : 5 000 €

Offre de stationnement

Le parking actuel de la station, d'environ 4 000 m², peut accueillir jusqu'à 160 véhicules en simultané, soit environ 400 personnes.

A titre de comparaison, un dimanche au Val d'Ese en pleine saison accueille jusqu'à 600 skieurs soit 240 voitures.

Afin d'offrir un stationnement de qualité, quelques aménagements devront être réalisés. Voir, la possibilité de mettre en place une navette entre un parking au niveau du camping et la station.

6.3 Fonctionnement du projet

| | Stade de neige | | | | | | | PHASE N°2 | | | | | | | | |
|--|----------------|--------|-------|--------------|-----------------|-------------|-------------|-----------|--------|-----------|--------|--------|------------|-----|-------|--|
| Données physiques des pistes | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | Bleues télési | | | rouge télési | verte fil neige | verte tapis | rouge tapis | | | | | | | | | |
| Nom des pistes | 1 | 2 | 3 | 7 | 4 | 5 | 6 | | 6 | 7 | 8 | 9 | Total Site | | | |
| Longueur de la piste (en m) | 750 | 150 | 100 | 250 | 100 | 80 | 250 | | 763 | 790 | 501 | 481 | | | | |
| Dénivelée (en m) | 78 | 44 | 10 | 34 | 10 | 10 | 40 | | 198 | 196 | 98 | 102 | | | | |
| Pente moyenne | 10,4% | 29,3% | 10,0% | 13,6% | 10,0% | 12,5% | 16,0% | | 26,0% | 24,8% | 19,6% | 21,2% | | | | |
| Largeur moyenne | 10 | 12 | 10 | 20 | 15 | 20 | 20 | | 20 | 30 | 25 | 15 | | | | |
| Superficie en ha | 0,8 | 0,2 | 0,1 | 0,5 | 0,2 | 0,2 | 0,5 | | 1,5 | 2,4 | 1,3 | 0,7 | 7,3 | | | |
| Calcul de la capacité des pistes | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Densité maximum admissible NB/ha | 45 | 36 | 45 | 45 | 45 | 45 | 45 | | 39 | 40 | 44 | 43 | | | | |
| Nombre de skieurs sur la piste | 34 | 6 | 5 | 23 | 7 | 7 | 23 | | 60 | 95 | 55 | 31 | 344 | | | |
| Vitesse verticale de descente en m/h | 1 500 | 1 500 | 1 500 | 1 500 | 1 500 | 1 500 | 1 500 | | 1 500 | 1 500 | 1 500 | 1 500 | | | | |
| Temps de descente en secondes | 187 | 106 | 24 | 82 | 24 | 24 | 96 | | 475 | 470 | 235 | 245 | | | | |
| Débit possible de la piste en skieurs/heure | 649 | 221 | 675 | 993 | 1 013 | 1 080 | 844 | | 451 | 726 | 844 | 456 | 7 950 | | | |
| Comparatif de remontées mécaniques | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Code FIRM Appareil | | télési | | | fil neige | Tapis | | | télési | télésiège | télési | télési | | | | |
| Débit (en p/h) | | 700 | | | 700 | 1200 | | | 800 | 1400 | 800 | 800 | | | | |
| Longueur de la ligne (en m) | | 480 | | | 220 | 100 | | | 200 | 1200 | 300 | 550 | | | | |
| Vitesse en ligne (en m/s) | | 2,5 | | | 2,5 | 2,5 | | | 2,5 | 2,5 | 2,5 | 2,5 | | | | |
| Capacité du site | | | | | | | | | | | | | | | | |
| NB Skieurs sur la remontée | | 37 | | | 17 | 13 | | | 18 | 187 | 27 | 49 | | | | |
| NB Skieurs en attente (5 mn) | | 58 | | | 58 | 100 | | | 67 | 117 | 67 | 67 | | | | |
| NB Skieurs sur la piste | | 68 | | | 7 | 30 | | | 60 | 95 | 55 | 31 | | | | |
| Nb total Skieurs appareil + pistes + attente | | 164 | | | 82 | 143 | | | 144 | 398 | 148 | 147 | 389 | 837 | 1 226 | |
| Temps de montée en minutes | | 3,2 | | | 1,5 | 0,7 | | | 1,3 | 8,0 | 2,0 | 3,7 | | | | |
| Durée du cycle en minutes | | 10,0 | | | 6,9 | 6,1 | | | 14,3 | 20,8 | 10,9 | 12,7 | | | | |

* bleu : données physiques
 * vert : paramétrage
 * orange : donnée importée
 * rouge : résultat de calcul

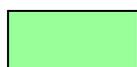
COUT D'EXPLOITATION STATION

| COUT D'EXPLOITATION | Personnel | | Electricité | | | Entretien | | Entretien | | |
|---------------------|------------------------|---------------------|-------------------|--------------------|-------|--------------------|-------------------|-----------------------|--------------------|-------------|
| | | | | | | RM | | Maison de la montagne | | |
| | Billeterie | 3 | Tapis | 7,5kW | 7,5kW | Tapis | 3 000,00 € | 5 000,00 € | 27 500,00 € | 30 000,00 € |
| | Mecanicien/Electricien | 2 | Fil neige | 7,5kW | 7,5kW | Fil neige | 5 000,00 € | | | |
| | Conducteur fil neige | 4 | Téléski | 30kW | 120kW | Téléski | 12 000,00 € | | | |
| | Damage | 2 | Télésiege | | 400KW | Télésiege | 25 000,00 € | | | |
| | Conducteur tapis | 1 | | | | | | | | |
| | Chef d'exploitation | 1 | | | | | | | | |
| | Secouriste/pisteur | 3 | total | 45 | 535 | Engin damage | 20 000,00 € | | | |
| | Télésiege | 5 | | | | | | | | |
| Téleski | 4 | | | | | | | | | |
| total | 25 | | | | | | | | | |
| MONTANT | 150 000,00 € | | 3 024,00 € | 35 952,00 € | | 65 000,00 € | 5 000,00 € | 27 500,00 € | 30 000,00 € | |
| | | 316 476,00 € | | | | | | | | |

Exemple avec un forfait à 20 euros

| Nbre de jour | | 100% | 90% | 80% | 70% | 60% | 50% | 40% | 30% | 20% |
|--------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| Capacité | | 80 | 72 | 64 | 56 | 48 | 40 | 32 | 24 | 16 |
| 100% | 937 | 74960 | 67464 | 59968 | 52472 | 44976 | 37480 | 29984 | 22488 | 14992 |
| 90% | 843 | 67464 | 60718 | 53971 | 47225 | 40478 | 33732 | 26986 | 20239 | 13493 |
| 80% | 750 | 59968 | 53971 | 47974 | 41978 | 35981 | 29984 | 23987 | 17990 | 11994 |
| 70% | 656 | 52472 | 47225 | 41978 | 36730 | 31483 | 26236 | 20989 | 15742 | 10494 |
| 60% | 562 | 44976 | 40478 | 35981 | 31483 | 26986 | 22488 | 17990 | 13493 | 8995 |
| 50% | 469 | 37480 | 33732 | 29984 | 26236 | 22488 | 18740 | 14992 | 11244 | 7496 |
| 40% | 374,8 | 29984 | 26986 | 23987 | 20989 | 17990 | 14992 | 11994 | 8995 | 5997 |
| 30% | 281,1 | 22488 | 20239 | 17990 | 15742 | 13493 | 11244 | 8995 | 6746 | 4498 |
| 20% | 187,4 | 14992 | 13493 | 11994 | 10494 | 8995 | 7496 | 5997 | 4498 | 2998 |

| Nbre de jour | | 100% | 90% | 80% | 70% | 60% | 50% | 40% | 30% | 20% |
|--------------|-----|---------|---------|---------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|
| Capacité | | 80 | 72 | 64 | 56 | 48 | 40 | 32 | 24 | 16 |
| 100% | 837 | 1339200 | 1205280 | 1071360 | 937440 | 803520 | 669600 | 535680 | 401760 | 267840 |
| 90% | 753 | 1205280 | 1084752 | 964224 | 843696 | 723168 | 602640 | 482112 | 361584 | 241056 |
| 80% | 670 | 1071360 | 964224 | 857088 | 749952 | 642816 | 535680 | 428544 | 321408 | 214272 |
| 70% | 586 | 937440 | 843696 | 749952 | 656208 | 562464 | 468720 | 374976 | 281232 | 187488 |
| 60% | 502 | 803520 | 723168 | 642816 | 562464 | 482112 | 401760 | 321408 | 241056 | 160704 |
| 50% | 419 | 669600 | 602640 | 535680 | 468720 | 401760 | 334800 | 267840 | 200880 | 133920 |
| 40% | 335 | 535680 | 482112 | 428544 | 374976 | 321408 | 267840 | 214272 | 160704 | 107136 |
| 30% | 251 | 401760 | 361584 | 321408 | 281232 | 241056 | 200880 | 160704 | 120528 | 80352 |
| 20% | 167 | 267840 | 241056 | 214272 | 187488 | 160704 | 133920 | 107136 | 80352 | 53568 |



Recette équilibrée forfaits suivant fréquentation et jours d'ouverture



Recette équilibrée forfaits + location

Exemple

Si nous prenons 50% de la capacité skieurs et 50% du nombre de jour d'ouverture, nous avons une recette de 334 800 euros auquel nous ajoutons 50% de skieurs qui loue des skis

Soit : $419/2 * 25 \text{ euros} * 40 = 209\ 500 \text{ euros}$

Total : $334\ 800 + 209\ 500 = 544\ 300 \text{ euros}$

6.4. Un projet de stade de neige compatible avec un développement harmonieux des concepts du développement durable

Il faudra veiller à ce que les sports de pleine nature soient localement associés aux programmes Natura 2000 et aux différentes structures locales de gestion de l'espace et de la nature (réserves, Parc, ZPS). Projet également compatible avec le SDAGE et Agences de bassin pour les disciplines nautiques d'eau douce par exemple.

Nécessité de valoriser les actions des Fédérations sportives concernées et apporter les moyens adaptés nécessaires à leurs missions de service public dans le cadre de l'aménagement et de la protection de l'environnement.

La Commune abordera tous les aspects du développement durable en soutenant conjointement des opérations visant à :

- assurer la notoriété de la région par le sport en amplifiant son image de qualité de vie et de dynamisme dans le but de favoriser l'accueil de nouveaux sportifs ;
- valoriser et structurer l'offre de loisirs sportifs en facilitant l'accès dans un souci de préservation de la vie sociale et de l'animation du territoire ainsi que de l'équilibre entre ceux-ci ;
- développer des emplois durables par des services sportifs de qualité, supports à une économie touristique performante ;
- sécuriser les pratiques, informer les usagers au respect des règles de l'environnement : préservation des ressources : faune, flore...

Le développement des sports pleine nature doit se faire en parfaite harmonie avec la préservation des sites naturels, afin de promouvoir une pratique pérenne. En effet, il ne faut pas oublier la définition du concept ' du développement durable' qui est de répondre aux besoins du présent sans compromettre la possibilité pour les générations futures'.

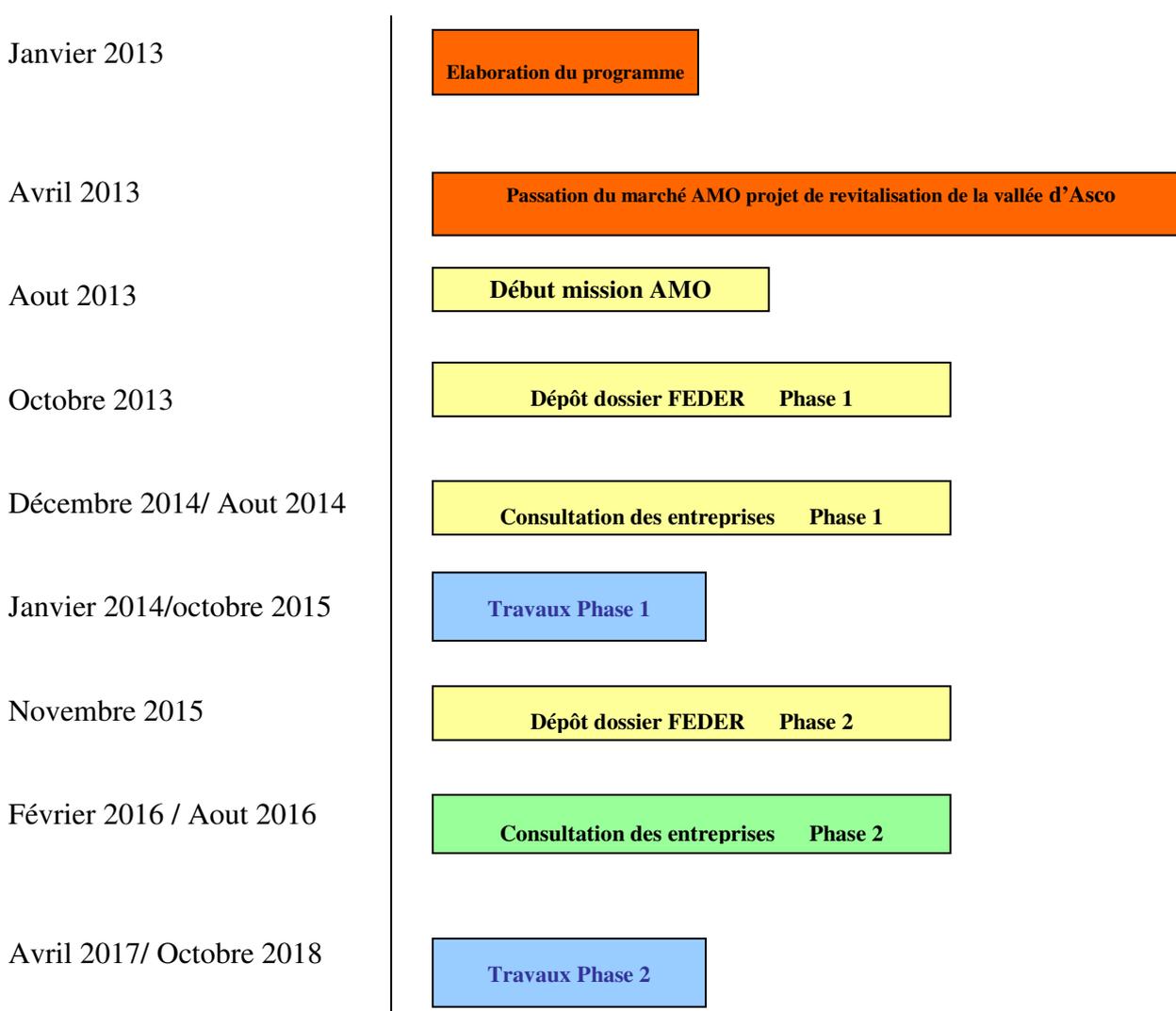
Il sera nécessaire pour la Commune d'accompagner cette démarche en sensibilisant les pratiquants des sports de pleine nature, qui pour la plupart évoluent dans un monde urbain (perte de repères, éloignement de l'idée d'espace naturel). Cela sera l'occasion pour les citoyens de découvrir et d'être formé au respect des grands équilibres.

L'encadrement est complémentaire aux métiers du terroir, souvent saisonniers. L'artisan peut être moniteur de ski l'hiver, l'agriculteur devenir accompagnateur de randonnées pédestres ou équestres l'été. Cette pluriactivité professionnelle, non négligeable permet ainsi de générer un revenu global, pour ces personnes.

Pour renforcer le concept de développement durable, un travail, avec l'ensemble des différentes Fédérations sportives les plus engagées dans les activités de pleine nature, sera entreprise par la Commune pour mettre en place une charte de qualité, de règles de bonnes conduites visant à concilier la pratique sportive intensive ou de loisir.

VII. Le planning prévisionnel des actions à mener

Afin de répondre aux attentes grandissantes des usagers, des professionnels, la Commune souhaite ainsi concrétiser son projet de revitalisation de sa vallée par la mise en œuvre d'un plan d'actions, programme décrit ci-dessous dans le temps.



VIII. Le plan de financement pour la réalisation du programme proposé

Le tableau ci-dessous synthétise l'ensemble des projets que la Commune veut mettre en œuvre :

| Opération | Estimation | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 |
|-------------------------|-----------------------|---------------------|-----------------------|---------------------|------|------|
| Télesiège MONTE CINTO | 3 200 000,00 € | | 3 200 000,00 € | | | |
| Téleski Punta MISSOGHIU | 470 000,00 € | | 470 000,00 € | | | |
| Téleski Di A MUVRAGHIA | 390 000,00 € | | 390 000,00 € | | | |
| Téleski Capu LARGHIA | 280 000,00 € | | | 280 000,00 € | | |
| Alimentation électrique | 200 000,00 € | | 200 000,00 € | | | |
| Aménagements | 240 000,00 € | | 240 000,00 € | | | |
| Accès | 300 000,00 € | 300 000,00 € | | | | |
| Géotechnique | 25 000,00 € | 12 500,00 € | 6 000,00 € | 6 500,00 € | | |
| Bureau de contrôle | 25 000,00 € | | 15 000,00 € | 10 000,00 € | | |
| Topographie | 20 000,00 € | 7 500,00 € | 12 500,00 € | | | |
| Maitrise d'oeuvre | 70 000,00 € | 20 000,00 € | 40 000,00 € | 10 000,00 € | | |
| Sécurisation des pistes | 60 000,00 € | 10 000,00 € | 40 000,00 € | 10 000,00 € | | |
| | 5 280 000,00 € | 340 000,00 € | 4 573 500,00 € | 306 500,00 € | | |

Estimation du coût d'investissement (€ H.T.): Le montant total de l'opération s'élève à environ **5 280 000 Euros HT.**

Projection financière possible des différents partenaires pour participer à la mise en œuvre de l'ensemble du programme de revitalisation de la vallée d'Asco :

| | Aide financière | Taux de participation |
|---------------------|--------------------------|-----------------------|
| Part partenaires | 4 752 000.00 € | 90 % |
| Part Commune d'Asco | 528 000.00 € | 10% |
| Total HT | 5 280 000.00 € HT | 100 % |

IX. CONCLUSION

Le projet présenté par la Commune concoure au développement du territoire, en terme d'animation, d'identité locale et de qualité de vie, d'économie et de créations d'emplois (attractivité des territoires, prestations touristiques...) voire de maintien d'activités dans des espaces ruraux en cours de dévitalisation.

L'ensemble du programme proposé par Asco, qui fait la part belle aux sports de pleine nature, devra s'appuyer sur un réseau d'acteurs structurés et fortement mobilisés pour accompagner la Commune dans la définition de sa politique communale

Pour autant, la pratique des sports de pleine nature est parfois contrainte : Conflits d'usages et gestion des fréquentations, impacts des pratiques sur l'environnement (déplacements induits, surfréquentation...), gestion des responsabilités (propriétaires, usagers, collectivités...) et sécurité des pratiquants, obtention, le cas échéant, de l'accord des propriétaires, concourent à conditionner le développement, voire le maintien, des sports de pleine nature. C'est ainsi, qu'il sera nécessaire de favoriser une recherche de compromis entre la légitime aspiration des citoyens à accéder à la nature et le respect du milieu naturel, des autres usages de la terre et du droit de propriété.

À cela, s'ajoute le constat de la multitude d'initiatives peu coordonnées entre elles, parfois concurrentes, qui démontrent tout autant le dynamisme des acteurs impliqués dans le développement des sports de pleine nature que leur manque de structuration.

En ce sens, une politique de développement maîtrisé des sports de pleine nature, s'appuyant sur une large concertation animée par la Commune d'Asco, permettra de faire appliquer les principes du développement durable à un plus grand nombre.

Ainsi que l'a clairement indiqué le Schéma de services collectifs du sport (*décret n°2002-560 du 18 avril 2002*) et confirmé notamment par les conclusions des États généraux du sport du 8 décembre 2002, les sports de pleine nature représentent un puissant vecteur des pratiques sportives et éducatives, de socialisation et d'apprentissage des règles de vie en harmonie avec la nature avec les autres ainsi que de valorisation des territoires (tourisme, économie, emploi...).

L'ensemble du programme présenté dans ce rapport, s'inscrit bien dans les objectifs de valorisation du patrimoine, porteurs de création d'emplois, garant du maintien des populations 'dans l'intérieur' des terres en respect des valeurs du développement durable.

Cette deuxième phase est la suite logique première phase enclenchée en 2013, phase qui a respecté les délais imposés par les financements du Feder avec l'objectif escompté de redynamiser la vallée en créant une dynamique et de nouveaux emplois. Cette phase 2 permettra d'accentuer le travail réalisé depuis 2011 en créant à nouveau, des emplois et en permettant à de nombreux Corses en familles de goûter aux joies du ski et aux touristes de découvrir une vallée riche d'un point de vue patrimoniale, culturel et environnementale.

X. ANNEXES

Notice environnementale

Etude d'impact

NOTICE D'INCIDENCE ENVIRONNEMENTALE

1 – Milieu physique

1.1 - La géologie

La haute vallée d'ASCO est constituée essentiellement d'Ignimbrites. La base de ce faciès se présente sous forme d'une lave compacte, très dure et flammée reposant sur les pyroclastites.

La composition minéralogique des ignimbrites montre une grande constance : 30 à 50% de phénocristaux de quartz, sanidine, fantômes d'amphibole, zircon. La mésostase est dévitrifiée en cristallites de quartz et de feldspaths alcalins.

Les pyroclastites sont des lapillis et des brèches, ainsi que des tufs ignimbritiques. On sait que, dans cette haute vallée, on trouve aux alentours de la Punta Stranciacone, une puissante série de projections supérieures.

A cet ensemble s'ajoute les dépôts glaciaires. On trouve des traces de glaciers de vallées au niveau de l'arrivée de la station, avec ses plateformes très larges, puis en remontant, entre 1000 et 1400 m, on trouve les formes de glaciers type Alpin mais un peu plus court.

En ce qui concerne la géomorphologie, le modelé est typiquement glaciaire et les deux principales contraintes, au niveau de l'aménagement, se situeront classiquement dans la lutte contre l'érosion des pentes aménagées, et les contraintes géotechniques des éboulis lors de la construction des remontées mécaniques.

1.2 - Le climat

Le climat est de type méditerranéen, souvent tempéré par l'altitude.

En moyenne et haute-montagne, les brouillards et gelées sont fréquents, tout comme la persistance de névés jusqu'à la fin de l'été dans certains massifs.

Des orages sont fréquents dès la fin du mois de juillet, ensuite la pluviosité est maximale en octobre-novembre et février-mars.

Les montagnes sont par contre abondamment arrosées (moyenne supérieure à 1000 millimètres par an), piégeant les vents porteurs d'humidité.

1.3 – Hydrologie et hydrogéologie

L'analyse des documents disponibles et notre connaissance du secteur nous conduisent à supposer que des épaisseurs plus ou moins importantes de formations superficielles de type moraines ou/et colluvions recouvrent le substratum rocheux.

Des venues d'eau peuvent être présentes au sein des terrains de couverture.

Un cours d'eau permanent est présent sur la partie basse de la station entre le captage et le parking. Aucun travaux ne touchera le lit du torrent ni les berges traitées en enrochement.

Aucune zone humide n'est répertoriée sur le site.

Les périodes de hautes eaux vont d'avril à août, celles de basses eaux de novembre à mars.

La complexité topographique des lieux entraîne la présence de très nombreux bassins versants.

Une attention particulière sera apportée autour du périmètre rapproché du captage d'eau potable.

2 – Milieu naturel (voir dossier d'expertise faune/flore en annexe)

2.1 – Habitat

La zone d'étude s'inscrit dans les étages suivants :

- **Montagnard**, en partie aval jusqu'aux environs de 1 650 m d'altitude. Les conditions écologiques (altitude, substrat géologique) permettent le développement des séries de végétation de pins Laricio.
- **Subalpin**, depuis 1 650 m jusqu'au sommet. Les séries de Pin Laricio ont été remplacées par endroit par des faciès de pelouses, accompagnés de landes ou de mégaphorbiées (aulnaie notamment).

L'étage montagnard est composée essentiellement de formations de pelouses, à l'exception de quelques pins Laricio dont les troncs dépassent le mètre de diamètre sont souvent creux par le fait de la foudre.

Les pelouses, clairsemées, sont constituées essentiellement par le genévrier nain, l'aulne nain et le genêt.

L'étage subalpin est marqué par l'absence presque totale d'arbres. L'aulnaie odorante occupe essentiellement l'umbria ou elle constitue avec les formations qui l'accompagnent, une végétation marquée par l'élément floristique holarctique mais où les endémiques se manifestent d'une façon non négligeable.

La limite inférieure de cet étage subalpin peut être considérée comme correspondante à la limite supérieure des Pins Laricio et au remplacement de ces sylves par l'aulnaie odorante.

La série subalpine de l'aulne odorant peut être subdivisée en groupement arbustifs climacique avec des sous séries :

L'une, de type méso-hygrophyle, se localise dans les ravins les moins ensoleillés avec alnetum suaveolentis, pseuedanetosum gamisans et alnetum viridis.

L'autre, de type mésophile, est bien plus étendue. L'alnetum suaveolentis et l'alnetosum gamisans jouant le rôle de groupement climacique.

On trouve essentiellement au niveau de la mi-pente du projet d'autres groupements de pelouses. L'évolution de ces pelouses vers l'aulnaie peut se faire par l'intermédiaire d'un des groupements ci-dessus, de formations basses où le juniperus nana Willd apparaît codominant à côté de l'aulne odorant, avant d'être complètement éliminé par ce dernier.

Au niveau des groupements d'éboulis, les horizons inférieurs de la série ne semblent pas offrir de groupements spécialisés, sauf parfois par le doriceto oxyrietum digynae.

L'étage oroméditerranéen réparti sur les versants Sud est inclus dans une tranche d'altitude correspondant avec un léger décalage vers le haut, à celle qu'occupe l'étage subalpin versants Nord.

Sa limite inférieure correspond à la disparition des pins Laricio et à leur remplacement par des fructicées basses.

Sa limite supérieure est marquée par le remplacement de ces fructicées par des pelouses rocailleuses constituées par les séries de genévrier nain et de la spinella.

3 – Milieu humain

3.1 - Le village et son économie

Le projet est situé sur la commune d'ASCO dans le département de Haute Corse dans le canton n°25 de CASTIFAO MOROSAGLIA. La superficie d'ASCO est de 12281 hectares avec une altitude minimum de 383 m et une altitude maximum de 2706 m.

La commune d'Asco possède 127 résidents permanents (*Recensement INSEE 2012*).

La commune dispose de 4 commerces et services (postes -hôtels-bar/restaurants-...).

La station est éloignée de 14 kilomètres du cœur de la commune.

L'activité touristique est très présente, via la station (ski, raquettes, randonnées...) mais également via la présence du torrent.

L'activité agricole est peu présente. L'activité dominante est l'élevage bovin, suivie de l'élevage d'ovin.

Néanmoins, **il n'y a aucune activité pastorale sur l'ensemble du site d'implantation du projet.**

3.2 - L'urbanisme et le foncier

La commune d'ASCO dispose **d'une carte communale.**

Les futurs aménagements sont sur des terrains communaux.

Aucune Servitude présente sur les sites d'implantation des projets.

Captages d'alimentation en eau potable

Un captage d'alimentation en eau potable est recensé sur l'ensemble de la zone d'étude.

Le périmètre immédiat est clôturé.

3.3 - Exploitation forestière

Sans objet.

4 – Les risques naturels

❖ RISQUE DE MOUVEMENT DE TERRAIN

Aucun indice de mouvement de terrain actif n'a été mis en évidence dans l'analyse bibliographique, ni dans les données BRGM. Cependant, des observations géologiques détaillées devront être réalisées sur le site pour valider cette hypothèse lors de l'étude de pré-implantation de la ligne.



❖ RISQUE INONDATION

En ce qui concerne le risque de **crues torrentielles**, cet aléa est présent sur la zone d'étude, mais d'impactera pas les futurs installations. Des écoulements temporaires drainent ces vallons. L'écoulement le plus important se situe à 30 m au Sud du futur tracé du télésiège.

❖ RISQUE SISMIQUE

Le massif se situe en zone de sismicité très faible.

Le projet de télésiège correspond à un ouvrage de **classe C** (*ouvrage à risque élevé*) au sens de la norme NFP 06-013 (*règles PS92*).

5 – Impacts sur le milieu physique

5.1 – Impacts spécifiques à la période de travaux

Les effets négatifs spécifiques à la phase travaux sont essentiellement liés à la circulation des engins de chantier sur la zone du projet. Ils sont notamment susceptibles de provoquer les impacts suivants :

- pollution du sol et des ressources en eau par les fuites d'huile et d'essence ;
- érosion et compaction du sol ;
- dégradation localisée de la qualité de l'air (poussières).

Les effets seront perceptibles sur les zones de travaux, et notamment sur les lieux de stockage du matériel de chantier.

Le site étant dépourvu d'aménagement et par conséquent d'accès, des opérations d'héliportage seront nécessaires, mesures qui diminuent les impacts sur les sols.

Compte-tenu de l'ampleur des travaux, l'impact sur la qualité de l'air a été estimé négligeable. Les impacts sur le sol et la ressource en eau seront vraisemblablement d'un niveau faible. Ils sont localisés, permanents dans le cas des sols et perceptibles sur le court terme pour les ressources en eau.

Afin de diminuer les impacts liés aux travaux, certaines précautions seront prises. Il faudra notamment organiser les accès du chantier de manière à rationaliser la circulation des engins sur la zone, stocker le matériel sur des aires étanches et à distance des zones les plus sensibles. Les engins utilisés pourront éventuellement présenter des caractéristiques leur permettant de limiter leur impact sur l'environnement : pneus basse pression, huiles biodégradables, etc. Enfin, le choix de la période d'intervention, au moment où les sols ne sont pas trop humides pourra également être pris en compte. La mise en œuvre de la plupart de ces mesures permettra de garantir un impact résiduel de niveau faible.

5.2 – Consommation de l'espace

Les projets seront localisés sur le site de l'ancienne station de ski n'entraînant pas une extension du domaine skiable initial. Par conséquent, le projet global **n'est pas soumis à procédure d'Unité Touristique Nouvelle**, conformément aux articles R 145-1 et suivants du Code de l'Urbanisme.

L'impact sera permanent et difficilement réversible mais le niveau d'enjeu des composantes environnementales et paysagères concernées est faible. **De fait, l'impact est jugé faible.**

5.3 – Effets sur l'air

En période de chantier, les travaux de terrassement peuvent engendrer des nuages de poussières provoqués par le passage et l'activité des engins. Néanmoins, ceux-ci seront très localisés et complètement éloignés, des chalets privés, de l'hôtel du Chalet et du refuge du Parc.

La pollution de l'air et la production de gaz à effet de serre sont envisageables dans le cas d'une augmentation significative de la circulation automobile consécutive à un accroissement important de la fréquentation du site. Or le projet ne prévoit pas un développement des capacités d'accueil.

En outre, la qualité de l'air est bonne et la zone ne présente pas de caractéristiques susceptibles d'entraîner une dégradation rapide (encaissement, mauvaise circulation de l'air, etc.).

La qualité de l'air restera inchangée.

Par conséquent, **cet impact a été jugé négligeable.**

5.4 – Consommation d'énergie

Le fonctionnement des remontées mécaniques consomme une quantité importante d'énergie.

Au regard du contexte actuel, défini par la raréfaction des ressources et le réchauffement climatique, l'enjeu apparaît important.

L'impact sur la consommation d'énergie est irréversible, perceptible à une échelle globale et sur le long terme. Considéré de manière isolée, son intensité est négligeable, toutefois, évalué en tant qu'impact cumulatif, son niveau est jugé moyen.

La puissance installée sera approximativement de 650 KW.

L'impact est jugé moyen.

5.5 – Effets sur l'eau

Les projets ne traversent aucun cours d'eau, ni écoulements naturels pérennes.

En conséquence, il n'y aura aucune incidence directe sur le réseau hydrographique. **La qualité et la quantité de l'eau des cours d'eau resteront inchangées. Le risque est jugé faible.**

Néanmoins, des dispositions particulières, en phase de chantier, seront mises en œuvre pour éviter tout incident et éviter tout risque de pollution accidentelle et détérioration des cours d'eau.

Les projets sont situés en dehors des périmètres de protection des captages d'eau potable. Il n'y aura donc aucun effet sur la qualité l'eau.

Aucune zone humide n'est recensée sur le site.

L'impact est jugé faible.

5.6 – Impacts sur les risques naturels

Sur le secteur d'étude, les risques liés aux mouvements de terrain, séismes et avalanches sont présents.

Concernant le risque mouvement de terrain : La synthèse géologique et géotechnique préliminaire effectuée sur la base de documents existants montre qu'il n'existe pas d'éléments géologiques permettant de remettre en cause la faisabilité du projet, sur la Station du HAUT ASCO.

Toutefois, une étude géotechnique plus détaillée, basée sur des observations et reconnaissances de terrain devra être réalisée avant le démarrage des travaux afin :

- de valider l'implantation des pylônes et des gares,
- de dimensionner précisément les fondations des ouvrages (profondeur de fondation, contrainte admissible de sols, préconisations techniques à adopter),
- de définir les dispositions constructives pour la réalisation des terrassements des gares.

L'enjeu est donc faible.

Concernant le risque séisme, Il existe des règles parasismiques pour la conception des bâtiments et ouvrages d'art [règle PS applicables aux bâtiments, dites règles PS92 [NF P 06-013 – DTU règles PS 92, AFNOR, décembre 1995].

Par ailleurs deux réseaux nationaux de détection des séismes (LDG/CEA et le RéNaSS (RSSP)) veillent en permanence au niveau de vibration sismique.

Enfin, l'étude géotechnique déterminera si les ouvrages de gares seront implantés sur un site de classe S0 ou S1 (fondations des gares au sein du substratum rocheux ou des formations de couverture sus jacentes, épaisseur inférieure à 15 m), donnée qui devra être précisée lors de l'étude.

Le risque est jugé faible.

Concernant le risque avalanches, le projet est effectivement exposé au risque d'avalanches, mais gérable par mise à jour du PIDA actuel et prise en compte des dispositions constructives particulières.

Le risque est jugé faible.

6 – Impacts sur le milieu naturel

6.1 – Impacts spécifiques à la période de travaux

Les éléments naturels sont sensibles vis-à-vis de la phase travaux, par rapport :

- à la destruction directe du milieu,
- au passage des engins,
- au piétinement par les ouvriers,
- à l'éventuelle pollution par les fuites d'huile et d'essence,
- au bruit, susceptible de mettre en péril la reproduction de certaines espèces.

L'impact dû aux travaux varie suivant la sensibilité de la zone considérée et la prise en compte des différents éléments mentionnés précédemment. Les travaux vont toucher de manière directe et irrémédiable des individus incapables de se déplacer, c'est-à-dire les espèces végétales et certaines espèces animales.

Des dispositions particulières seront prises pour empêcher, minimiser et compenser au maximum ces impacts.



Synthèse des enjeux liés au paysage

Les **enjeux paysagers**, en dehors de toute autre nécessité de conservation des milieux sont :

- **La préservation de cette station**, ce qui implique la conservation et la préservation des espaces naturels.
- **Préserver la qualité des prairies alpines** comme atout, même si aucune activité pastorale n'est présente sur le site du projet.
- **Limitier le déboisement sur le versant**, vitrine de la station.

L'impact des projets sera présent sur le versant Est. Néanmoins, des mesures de réduction de l'impact visuel sont préconisées.

6.2 – Effets sur la faune

La faune de la zone d'implantation de la station du HAUT ASCO est peu sensible au dérangement du fait de la très importante activité touristique supportée par le milieu.

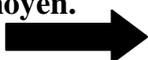
Cette faune pourra subir quelques nuisances sonores, liées à la présence de l'homme et de ses engins au moment des travaux. Ces impacts seront ponctuels et limités dans le temps à la durée du chantier.

Les espaces vierges bordant la zone d'étude, offriront des zones de repli à la faune qui pourra, sitôt les travaux achevés, regagner son espace.

Concernant la présence particulière du MOUFLON de CORSE, présent malgré les aménagements actuels, des mesures particulières seront adoptées sur l'ensemble du versant.

Il est à noter également la présence dans la haute vallée d'ASCO, de quelques espèces animales remarquables, à savoir cinq chauve-souris (les grands et petit rhinolophes, le murin à oreilles échancrées, la noctule de Leisler, le minioptère de Schreibers), 4 rapaces (le gypaète barbu, l'aigle royal, la faucon pèlerin, l'autour des palombes et la sitelle Corse, oiseau endémique), 3 reptiles (le phyllodactyle d'Europe, les lézards de Bedriaga et tyrrhénien), 5 amphibiens (les discoglosses Corse et Sarde, le crapaud vert, l'euprocte et la salamandre de Corse).

Au regard de tous ces éléments, l'impact des aménagements sur la faune peut-être qualifié de moyen.



Synthèse des enjeux faunistiques :

- **Présence du Mouflon de Corse, espèce protégée, et notamment de secteurs favorables (reproduction et hivernage)**

D'une manière générale, des mesures particulières seront prises par rapport sa présence (voir chapitre sur les mesures compensatoire).

6.3 – Effets sur la flore

Les projets envisagés entraîneront des travaux de terrassement qui auront un impact évident sur la végétation. Néanmoins, la végétation impactée est, dans sa globalité, assez « banale » et ne présente pas d'intérêt particulier.

A ces terrassements, s'ajoute le passage des engins de terrassement, qui engendrera un bouleversement temporaire des sols sur les zones de passages.

Par ailleurs, l'accès aux zones non desservies par des chemins d'accès se fera par hélicoptage, moyen limitant les impacts.

Les impacts sont limités à la durée des travaux et des mesures compensatoires seront mises en œuvre.

Concernant le déboisement des mesures particulières seront prises.

L'impact en termes d'espèces végétales peut être considéré comme moyen.



Synthèse des enjeux floristiques

- **Parmi les espèces rencontrées, aucune ne dispose d'un statut de protection.**

7 – Impacts sur le milieu humain

7.1 – Impacts spécifiques à la période de travaux

Les effets négatifs spécifiques à la phase travaux sont essentiellement liés à la circulation des engins de chantier sur la zone. Ils sont notamment susceptibles de provoquer les effets suivants :

- gêne liée au bruit ;
- nuages de poussières ;
- accidents sur les chantiers ;
- difficultés de circulation et d'accès au site.

La zone est fréquentée en dehors de la saison hivernale par les marcheurs du GR20, les chalets privés, l'hôtel du Chalet et le refuge du Parc, seront impactés.

Ces effets inconfortables seront néanmoins très ponctuels à la fois dans l'espace (uniquement sur site) et dans le temps (limités à la durée des travaux période estivale).

Ces impacts ont été estimés faibles.

7.2 – Effets sur l'économie locale

Aucune zone de pâture n'est présente sur le secteur d'étude. Il n'y aura par conséquent, aucun impact sur l'activité pastorale.

Du fait de la remise en fonctionnement et de la modernisation du domaine skiable, un nombre relativement important de skieurs en saison hivernale peut être envisagé. Il en sera de même en saison

estivale avec le fonctionnement du télésiège permettant à toutes personnes de se rendre en altitude. Cette fréquentation entrainera la **création ou la pérennité des emplois locaux**. Par ailleurs, **les travaux offriront du travail aux entreprises locales**.

L'impact sur l'économie locale est par conséquent positif.

7.3 – Effets sur la commodité de voisinage

Ces effets ne seront effectifs qu'en phase de travaux. Ainsi, des effets relatifs au bruit ou aux vibrations peuvent être envisagés du fait du passage de véhicules de chantier et engins de terrassement. Ces effets inconfortables seront néanmoins très ponctuels à la fois dans l'espace (uniquement aux sites de travaux) et dans le temps (limités à la durée des travaux-période estivale).

7.4 – Effets sur l'hygiène, la sécurité ou la salubrité publique

Les projets de piste de ski alpin et de remontée mécanique n'entraînent aucun effet sur l'hygiène et la salubrité publique. Somme toute, le chantier sera balisé et interdit au public pour plus de sécurité. **Impact négligeable.**

8 – Les espaces protégés

Voir Annexe « Fiche communale de Synthèse »

❖ LES ZICO

Le secteur d'étude n'est pas compris dans une zone d'importance communautaire pour la conservation des oiseaux.

❖ SITES CLASSES

La zone d'étude n'est pas située dans un site classé.

❖ SITES INSCRITS

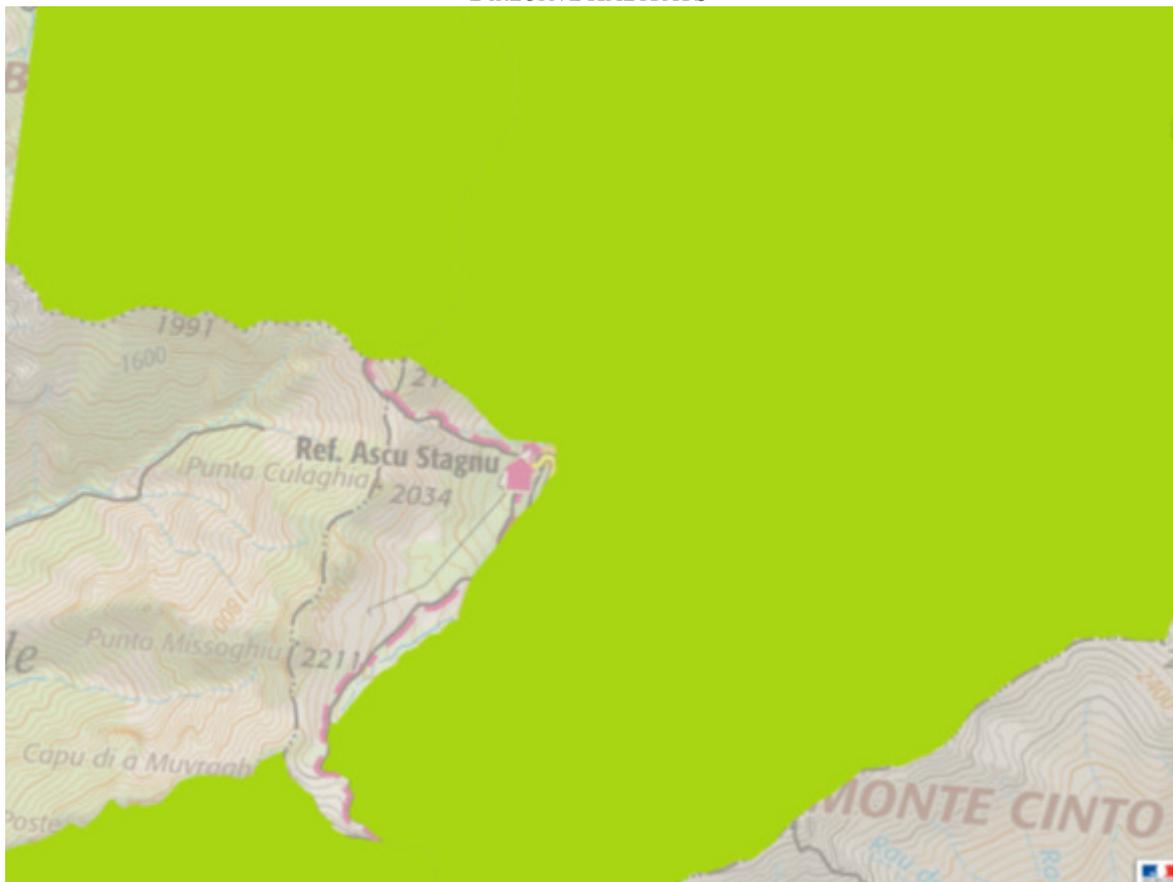
Aucune entité de ce genre sur l'ensemble de la commune.

❖ NATURA 200

Aucun site proposé pour la station du Haut Asco.



DIRECTIVE HABITATS



DIRECTIVE OISEAUX

❖ ZONES HUMIDES-CONVENTION DE RAMSAR

La zone d'étude ne possède aucune zone humide-convention RAMSAR.

❖ LES ZNIEFF



Une Znieff de type 2 est dans le périmètre de l'étude.

9 - MESURES COMPENSATOIRES, CORRECTIVES ET REDUCTRICES

Compte tenu des impacts négatifs modérés, les mesures destinées à en réduire les effets ou à en compenser les conséquences dommageables, sont relativement limitées.

Outre les dispositions sanitaires, environnementales et paysagères prises réglementairement dans le cadre de l'organisation et de la conduite du chantier, d'autres mesures complémentaires pourront être engagées par le maître d'ouvrage.

- ❖ D'une manière générale, l'ensemble des travaux de terrassements (piste de ski alpin et gares du télésiège) sera traité en déblais mis en remblais sans apport extérieur de substrat.

Les travaux de terrassements ne passeront sur aucune zone humide et ne modifieront pas leurs modalités d'alimentation en eaux. Une attention particulière sera portée pour protéger ces habitats et la faune qu'ils abritent.

Les travaux de terrassement seront réduits au minimum. Dans les parties les plus pentues la largeur sera variable pour minimiser les hauteurs de talus et donc répondre au mieux à cet impératif environnemental.

L'ensemble des zones terrassées devra se raccorder au terrain naturel sans créer de cassures inesthétiques. Le surplus de déblais sera utilisé pour « coucher » les talus afin d'optimiser l'insertion dans le site.

La réalisation des pistes seront faites avec un dévers transversal de 2 % moyen pour éviter toute accumulation d'eau en un point donné lors de la fonte ou de forts orages.

Avant travaux, un étrépage sera effectué et la terre végétale recouverte de son tapis végétal de surface sera stockée.

Pendant les travaux : Après décapage de la terre végétale, les talus des déblais devront être réalisés avec une pente douce et arrondie en crête de talus. Les talus en remblais devront se raccorder au mieux au terrain naturel en évitant de créer des ruptures de pente.

D'autre part, des merlons seront constitués, afin d'éviter l'apport de terre ou la chute de blocs ou pierres et ainsi protéger les secteurs sensibles.

Après travaux, et dans un délai d'un mois, afin de garantir une reprise des végétaux décapés, la terre végétale et les plaques de strate herbacée devront être remises en place.

- ❖ Aucune piste ou bretelle d'accès ne sera réalisé en dehors du périmètre de l'étude.

- ❖ Des études géotechniques complémentaires, pour le projet de remontée mécanique, seront réalisées par des entreprises spécialisées pour valider la stabilité des sols.

- ❖ Les fouilles (gares et pylônes du Télésiège) seront réduites au strict nécessaire, de façon à ne pas modifier les circulations d'eau souterraines, autant que l'étude de ligne le permet. Il en sera de même pour les pistes.

- ❖ Des dispositions particulières seront prises en matière de stockage et de manipulation des hydrocarbures dans la zone du chantier. Les hydrocarbures ou huiles nécessaires aux véhicules de chantier ou appareils devront être protégés contre tout risque de fuite, même accidentelle. Un dispositif de rétention provisoire, étanche devra être réalisé au préalable (prévoir une protection sous les véhicules lorsqu'ils sont à l'arrêt). Il en sera de même pour tous les engins de TP, le soir et durant les jours de repos.

Ces dispositions de protection de l'environnement seront un critère déterminant pour le choix des entreprises.

- ❖ Concernant les opérations de déboisement : Une brève évaluation de la nature de la végétation (essence d'arbre, âge approximatif) sera réalisée. Si une espèce remarquable est concernée par ce défrichage, cet arbre sera dessouché puis replanté.

L'ensemble des arbres seront abattus à l'aide de tronçonneuses. Un débroussaillage viendra compléter ce nettoyage. Une fois abattus, les arbres, arbustes et branches seront débités sur

place, broyés puis étendus à la surface du sol, afin de laisser un maximum de biomasse en surface ce qui contribue à améliorer la structure du sol (engrais naturel) et à protéger l'environnement.

Des mesures de protection et de sécurisation du secteur seront mises en place : protection des cours d'eau et des talus à forte pente, signalisation des travaux afin d'éviter tout accident.

- ❖ La vidange des résidus des toupies béton est proscrite sur le site ainsi que sur les pistes d'accès.
 - ❖ La destruction des déchets de toute sorte par brûlage ou enfouissement sera proscrite. Il sera prévu à cet effet des bennes ou containers de manière à évacuer ces déchets dans des déchetteries agréées. Un protocole de collecte et de tris sera établi dans le respect des différentes catégories de déchets, en conformité avec les articles L541-24 du Code de l'environnement.
 - ❖ Les travaux de construction, de dépose des gares et d'ouvrages de ligne, ainsi que le démontage et l'évacuation des anciennes remontées mécaniques seront réalisés par hélicoptère, si pas de pistes carrossables existantes (pour engins de chantier 4x4).
 - ❖ Les travaux de démontage devront être réalisés avec soins. Pour éviter l'excavation des massifs bétons qui engendrerait de gros travaux de terrassement, les massifs seront arasés 20 cm en dessous du terrain naturel et recouvert. L'entreprise devra circuler sur les chemins existants. Après les travaux de démantèlement l'ensemble des terrains devra être remis en état.
 - ❖ Les bâtiments des gares seront habillés d'un bardage bois pour une meilleure intégration au site. Par ailleurs, conformément à la réglementation en vigueur, dites règles PS92 [NF P 06-013 – DTU règles PS 92, AFNOR, décembre 1995], la conception des bâtiments devra respecter les règles parasismiques de constructions neuves.
 - ❖ Des protections avifaunes seront mises en place le long des lignes du Télésiège et des téléskis.
- Plus globalement, l'équipement de ce site nécessitera de définir des mesures compensatoires adaptées, et notamment une gestion de ce vallon en hiver comme en été :
- En hiver, la limitation de la pratique hors-piste par la pose de filets dissuasifs.
 - Pendant toute l'année, des panneaux d'information clientèle peuvent être mis en œuvre à différents endroits stratégiques.
 - En été, par une gestion des abords de pistes orientée vers la constitution d'habitats favorables.

Le coût des mesures proposées est le suivant :

Remise en état et réhabilitation :

Evacuation et recyclage des matériels démontés

Inclus dans prix du marché

| | |
|---|----------------------|
| Remise en état des sols | démantèlement |
| | 30 000 |
| <u>Protection des espaces naturels :</u> | |
| Héliportage | 15 000 |
| Constitution habitats | |
| Etudes de suivi | 100 000 |
| | 20 000 |
| | (sur 10 ans) |
| <u>Divers et imprévus</u> | 5 000 |
| <u>Option : Panneau</u> | 150€ par panneau |

10 - SYNTHÈSE DE L'ÉVALUATION DES IMPACTS ET DES MESURES CORRECTRICES

| Enjeu | Intensité de l'effet | Analyse | Niveau d'impact | Mesures d'atténuation ou de suppression | Impact résiduel |
|---|--|--|-----------------|--|-----------------|
| IMPACTS SUR LE MILIEU PHYSIQUE | | | | | |
| Perturbations spécifiques à la période des travaux | <ul style="list-style-type: none"> ● Faible, car durée des travaux limitée (4 mois environ) ● Moyen, pour la pollution du sol et des ressources en eau ● Faible, pour l'érosion et compaction des sols ● Négligeable, concernant la dégradation localisée de la qualité de l'air | <ul style="list-style-type: none"> - La partie sommitale est sensible, notamment par rapport à la qualité du sol et à l'écoulement de l'eau. - Travaux localisés. | Faible | <ul style="list-style-type: none"> - Surveillance et contrôle des conditions de travail des entreprises. - Rationalisation de la circulation des engins (uniquement sur accès existant). - Stockage du matériel sur aires étanches et cuves double couches pour stockage des hydrocarbures. - Utilisation d'engins limitant l'impact environnemental : pneus basse pression, huiles biodégradable, etc. - Chantier interdit en cas de fortes pluies (sur terrain humide). - Hélicoptage sur zone non desservit par chemin d'accès. | Négligeable |
| Consommation de l'espace | <ul style="list-style-type: none"> ● Faible, réaménagement d'une station existante. | <ul style="list-style-type: none"> - La station est d'ores et déjà anthropisée. - Ce secteur ne possède pas d'intérêts environnementaux, économiques (pas de pâture possible actuellement), ou urbanistiques (non constructible) particuliers. | Moyen | <ul style="list-style-type: none"> - Etrépage. - Surface de terrassement limité. | Moyen |
| Effets sur l'air | <ul style="list-style-type: none"> ● Faible, concernant les nuages de poussières en phase de chantier ● Négligeable, pour la production de gaz à effet de serre due à une augmentation de la fréquentation du site | <ul style="list-style-type: none"> - Travaux localisés et éloignés des habitations. - Secteur non encaissé où l'air circule et rarement sec. - Le projet ne prévoit pas de développement des capacités d'accueil. | Faible | <ul style="list-style-type: none"> - Arrosage des pistes, si nuages de poussières. | Négligeable |
| Consommation d'énergie | <ul style="list-style-type: none"> ● Faible, pour le projet de remontée mécanique | <ul style="list-style-type: none"> - Puissance installée augmentée, mais puissance consommée relativement proche de l'actuelle. | Faible | - | Faible |
| Effets sur l'eau | <ul style="list-style-type: none"> ● Faible, concernant la qualité de l'eau ● Faible, concernant la présence de zone humide | <ul style="list-style-type: none"> - Travaux de terrassements localisés. - Travaux en dehors des zones sensibles et éloignés des cours d'eau. - travaux en dehors du périmètre de protection du captage d'eau potable. | Faible | <ul style="list-style-type: none"> - Stockage des hydrocarbures et des engins utilisés contrôlé. - Stockage du matériel sur aires étanches et cuves double couche pour stockage des hydrocarbures. - Travaux de terrassement en surface ou nul sur zone d'alimentation souterraine du ruisseau du purgatoire. - Aucun travaux à moins de 10 m des cours d'eau. - Rationalisation de la circulation des engins +hélicoptage. - Aucun terrassement sur zone humide et en amont de ces dernières. | Faible |
| Impacts sur les risques naturels | <ul style="list-style-type: none"> ● Faible, par rapport aux risques de glissement de terrain et d'avalanche ● Faible, par rapport au risque sismique (1B) | <ul style="list-style-type: none"> - Travaux de terrassements localisés. - Travaux en dehors des zones sensibles. - Risque d'avalanches gérable par extension du PIDA actuel. | Faible | <ul style="list-style-type: none"> - Des études géotechniques complémentaires avant le démarrage des travaux seront effectuées. - Extension du PIDA. - Surveillance des zones terrassées. - les constructions (bâtiment des gares) respecteront les normes parasismiques. | Faible |
| IMPACTS SUR LE MILIEU NATUREL | | | | | |
| Perturbations spécifiques à la période des | <ul style="list-style-type: none"> ● Faible, car durée des travaux limitée ● Faible, par rapport à la destruction du milieu | <ul style="list-style-type: none"> - Travaux de terrassements en dehors des zones sensibles. - Flore « banale » en majorité. | Moyen | <ul style="list-style-type: none"> - Surveillance et contrôle des conditions de travail des entreprises. | Faible |

| | | | | | |
|-------------------------------------|---|---|----------------|--|--------|
| travaux | <ul style="list-style-type: none"> ● Négligeable, par rapport au passage des engins et des ouvriers ● Faible, par rapport à d'éventuelles pollutions (fuites d'huiles, d'essence) ● Moyen, par rapport au bruit | - Faune peu sensible. | | <ul style="list-style-type: none"> - Circulation des engins sur les pistes existantes uniquement. - Hélicoptage sur sites inaccessibles. - Stockage du matériel sur aires étanches et cuves double couches pour stockage des hydrocarbures. | |
| Perturbation de la faune | <ul style="list-style-type: none"> ● Faible, car durée des travaux limitée (4 mois environ) ● Faible, pour les mouflons ● Faible, pour toutes les autres espèces et notamment les amphibiens et reptiles | <ul style="list-style-type: none"> - La faune pourra subir des nuisances sonores ponctuelles et limitées dans le temps. Les espaces vierges bordant le domaine offriront des zones de repli à la faune qui pourra, dès la fin du chantier, regagner son espace. - L'ensemble de la station est d'ores et déjà anthropisée, ce qui n'empêche pas la présence actuelle de la faune. - La faune observée est d'intérêt relativement limité. | Moyen | <ul style="list-style-type: none"> - Protection avifaune. - Etrépage. - Pose de filets dissuasifs en hiver pour limiter le ski hors-piste (en plus des panneaux explicatifs). | Faible |
| Perturbation de la flore | <ul style="list-style-type: none"> ● Faible, car durée des travaux limitée (4 mois environ) ● Faible, car espèces végétales « banales » ● Faible, car travaux de terrassement sur une faible superficie ● Faible, car travaux de déboisement | <ul style="list-style-type: none"> - La flore observée ne présente pas d'intérêt particulier. - Travaux de terrassements localisés et limités. | Moyen | <ul style="list-style-type: none"> - Etrépage. - Hélicoptage. - Plantation, si nécessaire (modalités à définir - exemple, un arbre coupé, 2 replantés). | Faible |
| Effets sur le paysage | <ul style="list-style-type: none"> ● Fort, en période de travaux ● Moyen, depuis le pied de la station ● Faible, car travaux sur une faible superficie | <ul style="list-style-type: none"> - Les travaux seront visibles depuis la route d'accès à la station et depuis le GR20- Perception limitée à grande distance. - Station déjà fortement marquée par les aménagements du domaine skiable. | Moyen | <ul style="list-style-type: none"> - Etrépage. - Traitement des talus. - Utilisation des déblais supplémentaires pour aménagements paysager (raccordement au terrain naturel). - Amélioration des façades des gares (bardage bois) | Faible |
| MPACTS SUR LE MILIEU HUMAIN | | | | | |
| Gêne en période de travaux | <ul style="list-style-type: none"> ● Moyen, car durée des travaux limitée (4 mois environ) ● Négligeable, par rapports aux nuisances des riverains ● Faible, par rapport aux risques d'accidents et aux perturbations de l'accès au site et de la circulation | <ul style="list-style-type: none"> - Nuisances sonores, vibrations et poussières liées au passage d'engins. - Habitations éloignées de la zone de travaux. - Peu de perturbation des accès et de la circulation. - Zones de travaux éloignées des habitations, mais accès possible pour les randonneurs. | Faible | <ul style="list-style-type: none"> - Travaux : du lundi au vendredi (de 7-8h à 17h.) - Arrosage des pistes (<i>si besoin.</i>) - Organisation, signalétique des chantiers (interdiction d'accès à toute personne étrangère au chantier, ...). | Faible |
| Effets sur l'économie locale | <ul style="list-style-type: none"> ● Nul, concernant l'activité pastorale ● Fort, concernant l'attractivité touristique ● Fort, concernant les commerçants et artisans locaux | <ul style="list-style-type: none"> - Pas de perturbation de l'activité pastorale, car absente du site d'étude. - Opportunité d'emplois pour les locaux. | Fort (Positif) | | |

| | | | | | |
|---|---|---------------------------------------|--------------------|-------------------------------|--------------------|
| Effets sur l'hygiène, la sécurité et la salubrité publique | <ul style="list-style-type: none"> ● Négligeable, par rapport aux projets de piste et de remontée mécanique | -Risque mineur en période de travaux. | Négligeable | - Chantier balisé et protégé. | Négligeable |
|---|---|---------------------------------------|--------------------|-------------------------------|--------------------|

Plan de situation

